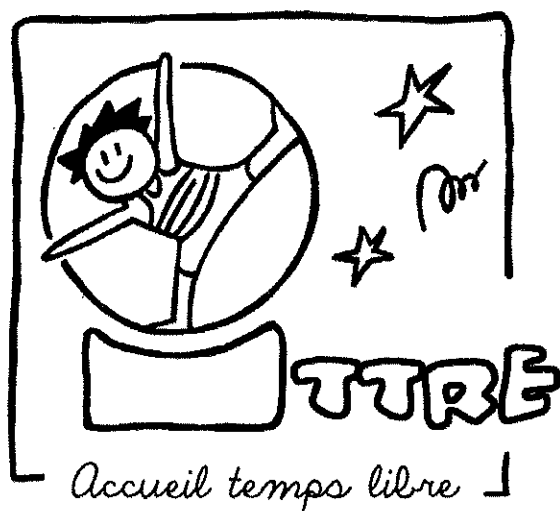




ADMINISTRATION COMMUNALE D'ITTRE



PROGRAMME DE

COORDINATION LOCALE POUR L'ENFANCE

COMMUNE D'ITTRE

PROGRAMME DE COORDINATION LOCALE POUR L'ENFANCE

Afin de répondre de manière positive à la demande, sans cesse croissante, émanant des personnes qui ont charge d'enfants, de solutions leur permettant de concilier vie professionnelle et vie familiale ; de répondre à leur souci d'assurer un bien être et un épanouissement de leurs enfants ; de répondre au besoin révélé de coordonner les différentes proposition d'accueil existantes sur son territoire ; de répondre au besoin révélé d'inscrire ces offres d'accueil au sein d'un agenda afin d'éviter les « moments creux » et les « doublons » ; de répondre aux souhaits exprimés par les animatrices des lieux d'accueil ;

la Commune d'Ittre a décidé de s'inscrire, dès le départ, dans la logique du décret du 3 juillet 2003, modifié par le décret du 26 mars 2009, relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire.

Ce décret, communément appelé « Décret ATL-Accueil Temps Libre » prévoit la mise en place d'un programme de Coordination Locale (CLE) qui se doit d'être coordonné et concerté entre les parties concernées et appliqué sur un territoire déterminé, celui de notre commune.

C'est dans cette optique que la Commune d'Ittre a conçu son programme CLE ; pensé dans l'idée d'une offre d'accueil globale, inscrite dans une dynamique de qualité, adaptée aux souhaits et aux besoins des parents et des enfants, alliant plaisir et épanouissement.

La commune d'Ittre en est à son 4^{ème} programme CLE. Il s'agit donc ici plus d'un renouvellement que d'une refonte complète d'un « système qui tourne ».

PROGRAMME CLE 2020-2025

Objectif général et principal poursuivi :

Assurer la continuité de l'offre d'accueil organisée sur le territoire communal tout en visant l'amélioration de la qualité de l'accueil dans les différents sites d'accueil extrascolaire de l'entité, tant durant les périodes scolaires que les périodes de congés scolaires.

Besoins pertinents révélés par l'état des lieux :

L'état des lieux réalisé en 2019 a révélé principalement un manquement en termes **d'information**. Les parents sont globalement satisfaits de l'accueil organisé ainsi que de l'offre proposée, tant durant les périodes dites scolaires que durant les périodes de congé. Ils font cependant état de la difficulté de recouper les informations.

Plusieurs demandes spécifiques ont été posées dans le cadre du **programme d'activités extrascolaires**. Certaines de ces demandes pourraient trouver écho, d'autres sont émises alors qu'elles se trouvent déjà dans le programme ... (preuve qu'il faut travailler l'information). Les langues se retrouvent dans les souhaits mentionnés ainsi qu'un développement des activités pour les plus jeunes et une recherche d'activités plus spécifiques pour les plus grands ...

Plusieurs demandes sont également apparues en termes de **diversité des activités sportives**.

Certaines remarques mettent en avant le manque de disponibilité ou d'attention aux enfants de certains accueillants, à certains moments. Les périodes les plus visées sont les périodes dites d'accueil « simple ».

Les enfants expriment, quant à eux, des demandes d'ordre plus « pratiques » :

- Plus de jeux – dont extérieurs (surtout les grands)
- Des coins calmes et des activités organisées (dont, principalement durant les périodes d'accueil dit « simple »).
- Dans le cadre du programme d'activités : du dessin pour les plus grands, du tennis (encore au programme d'activités il y a 2 ans), de l'équitation, de l'anglais (également démontré par le sondage au sein des écoles)
- Un stage « réparation vélo »

Outre ce qui est déjà mis en place, ce qui devrait être réalisé afin d'apporter une réponse aux besoins révélés :

Réorganisation et dynamisation des périodes d'accueil dit « simple ».

Réorganisation et dynamisation des rassemblements du mercredi après-midi : par l'organisation d'ateliers en tournante, plus variés, afin qu'ils s'adressent à des enfants différents.

Information aux parents : regrouper l'information et la développer au sein du site communal – onglet extrascolaire.

Locaux : poursuite des travaux d'amélioration des lieux d'accueil – principalement celui de l'école communale d'Iltre dit « les Modules ». Travail sur la sécurisation du chemin d'accès vers ce site.

Jeux d'intérieur et d'extérieur : Mise en place de « boîtes de jeux tournantes » au sein des sites. Réfléchir à la possibilité de créer une ludothèque.

Activités extrascolaires et stages sportifs : recherche de nouveaux partenaires afin de répondre aux demandes spécifiques et travail en collaboration avec les écoles pour l'organisation d'activités « langues » dans le cadre scolaire/temps de midi ou extrascolaire.

Formation des accueillants : Tous les animateurs de l'équipe sont formés mais il semble important de se focaliser sur la formation continuée afin de guider les animateurs vers des formations qui permettraient de développer leurs acquis, de répondre à leurs « manques », de leur donner des appuis pour contrer leurs faiblesses et surtout, pour les redynamiser dans leur métier en leur offrant des possibilités d'ouverture vers des domaines non-appréhendés : communication non-violente – gestion des conflits – activités « nature » - jeux de groupes , ...

Evaluation des accueillants : Les animateurs, en étant évalués, pourraient probablement mieux se situer par rapport à leur métier, par rapport à leurs points forts et leurs points faibles, se regarder avec un peu de recul, de manière positive et constructive. L'évaluation est à comprendre ici comme un moyen de reconnaissance et de valorisation des personnes œuvrant dans le secteur.

Attention particulière à apporter à :

La gestion et la dynamisation des équipes ainsi qu'à une meilleure intégration des nouveaux membres.

- Travail en équipe sur un **projet d'accueil plus spécifique** à chacune des implantations. Travail en partenariat avec les accueillants. Objectif : recentrage des accueillants sur le bien-être de l'enfant et l'importance de leur mission.
- Création de **chartes de vie** au sein des 4 sites en partenariat avec les enfants et les accueillants.
- Mise au point d'un « **Modus Operandi** » de comment fonctionne le site habituellement (pour faciliter l'entrée de nouveaux membres ou de remplaçants).

INFORMATIONS GLOBALES

1. Les Opérateurs qui participent au programme

L'opérateur principal de notre programme CLE est l'**Administration Communale** qui, durant :

- **l'année scolaire** coordonne et organise un accueil au sein de 4 sites :
 - Le site d'accueil de l'Ecole Libre de Virginal
 - Le site d'accueil de l'Ecole Libre d'Ittre
 - Le site d'accueil de l'Ecole Communale de Virginal : la « Maison Chabeau »
 - Le site d'accueil de l'Ecole Communale d'Ittre : les « Modules »

- **les périodes de congé scolaire** coordonne et organise un accueil principalement sur un seul de ces sites : Le site d'accueil de la « Maison Chabeau »

L'Administration communale travaille **en partenariat avec des Associations**, dont le centre d'intérêt est l'enfant, et qui sont désireuses de se joindre au programme d'activité mis en place durant l'année scolaire et/ou au programme de stages ou encore aux « journées découverte » durant les congés scolaires.

Ces associations, opérateurs partenaires, sont :

- L' «Art qui show »
- Pas à Pas
- Le retour des Palombes
- Le Judo Club « Kakémono »
- Inspire
- Equinoa
- Grand'Ose
- Crazy Circus
- Harmonie DSC
- Equinoa
- Inteyacht
- ...

Le programme CLE de notre commune couvre les périodes suivantes :

- Le temps avant et après l'école : dès 6h45/7h le matin et ce jusque 18h30
- Le mercredi après-midi : de 12h à 18h30
- Les journées pédagogiques
- Toutes les périodes des congés scolaires : dès 7h30 le matin et jusque 18h30



Collaboration entre les Opérateurs qui participent au programme :

Durant l'année scolaire

La Commune organise l'**accueil** au sein des deux écoles des deux réseaux d'enseignement situées sur son territoire (soit 4 écoles = 4 sites d'accueil).

L'équipe des accueillants extrascolaires est donc, durant l'année scolaire, « divisée » en fonction des besoins sur les quatre implantations. Il s'agit néanmoins d'une seule équipe ce qui sous-entend :

1. Des réunions de coordination par site

Objectifs :

- Réelle coordination
- Ecoute des besoins et/ou les éventuelles difficultés en temps réel
- Passage et/ou réception des informations en direct (fiabilité et rapidité de transmission)
- Gestion quotidienne du service
- Relais Commune/coordination ATL/Directions/Parents vers les Animatrices.
- Mise en place de différents projets ponctuels au sein des différents sites d'accueil, tels que les goûters intergénérationnels, les réalisations dans le cadre des festivités du Centre Culturel, ...

2. Des réunions de coordination de toute l'équipe

Ces réunions ont lieu au sein de l'Administration Communale et regroupent les animatrices des 4 implantations.

Objectifs :

- Renforcement de l'esprit d'équipe
- Transmission de certaines infos/demandes/besoins aux autorités compétentes
- Passage et/ou réception des informations en direct
- Evaluation de l'équipe, du service
- Evaluation du programme d'activités – mises au point pratiques
- Moment de rencontre et de dialogue
- Permet l'écoute des attentes de chacun

3. Une participation en commun à certaines formations

Telles que le BEPS, les avant-midis de l'extrascolaire ainsi que d'autres formations en « nomade » dans le cadre de la formation continuée.

Il est à noter que l'organisation de ces formations en groupe est de plus en plus compliquée. Une formation sous-entend le remplacement de l'animateur qui se forme ... Les accueillants au sein des différents sites d'accueil n'étant pas en surnombre, il nous est pratiquement impossible d'organiser ces formations durant l'année scolaire (exception faite des formations en ½ journées placées le mercredi matin). Les formations de groupes sont donc principalement organisées durant les congés scolaires.

La Commune a également mis en place un **programme d'activités** dans le souci de répondre au mieux aux besoins et souhaits révélés par l'état des lieux initial. Celui-ci regroupe une multitude d'activités différentes tant sportives que culturelles organisées et animées par des associations, des professionnels et autres acteurs qui collaborent avec la Commune dans le but d'offrir aux enfants un programme varié et de qualité.

Le programme d'activités, pensé afin de répondre aux attentes exprimées, a été établi en fonction des propositions de **partenariats** émanant principalement d'associations situées sur le territoire communal et dont le champ d'action est l'enfant (voir point 1).

Il est donc revu et remanié chaque année scolaire en fonction des nouvelles propositions, des souhaits émis par les participants, de l'intérêt porté pour les activités proposées (trop ou trop peu d'inscrits), des dédoublements à programmer en fonction de la demande, ...

Il est clôturé dans le courant de l'été pour pouvoir être distribué avant la Saint-Rémy, fête des associations, afin de permettre aux parents et aux enfants de rencontrer la plupart de nos partenaires avant de poser leur choix. Les activités débutent vers la mi-octobre et se terminent mi-juin.

Le programme d'activités extrascolaire couvre la période directement après l'école, soit de 15h15 à 18 heures 30 (13h à 18h30 le mercredi) – hors périodes de congés scolaires.

Toutes les activités ont lieu sur le territoire communal et ont comme point de départ le site d'accueil des enfants. Ils y sont pris en charge par un de nos animateurs et sont conduits vers les lieux d'activité au moyen du minibus communal affecté à l'accueil extrascolaire.

Le lieu où se déroule l'activité est repris au sein du programme, tout comme l'éventuel trajet en minibus organisé.

Dès la fin de son activité, chaque enfant est reconduit au sein du site d'accueil de départ.

Les parents qui souhaitent conduire leur enfant eux-mêmes aux activités en ont bien entendu la possibilité, tout comme les parents des enfants qui ne fréquentent pas nos sites d'accueil.

Annexes :
Programme d'activités 2019/2020
Règlement

Durant les vacances scolaires

En réponse au souhait révélé par l'état des lieux initial, d'une certaine cohérence et une meilleure gestion au niveau de l'organisation des divers stages, activités ponctuelles, animations vacances organisés sur le territoire communal et ceci principalement dans le but d'éviter des « doublons » (plusieurs activités différentes, plusieurs organisateurs à la même période) face à des périodes non-couvertes ; la Commune organise un accueil durant toutes les périodes de congés scolaires de 7h30 à 18h30.

Cet accueil peut cependant revêtir des formes différentes en fonction des périodes de vacances :

A. Les Animations Vacances

Des « Animations vacances » sont actuellement organisées 6 semaines sur l'année de 10h à 16h aux périodes fixes suivantes :

- Congé de détente (carnaval-une semaine)
- Première semaine des vacances de printemps (pâques)
- Deux premières semaines complètes du mois de juillet
- Deux dernières semaines complètes du mois d'août.

Durant ces 6 semaines, le service met en place sous la dénomination « Animations vacances » ; des activités sur base d'un thème choisi, des jeux de plein air, des animations ludiques, des ateliers créatifs, des ateliers culinaires ; développe des ateliers d'expression, des activités sportives dans des locaux communaux ou à l'extérieur (locaux d'associations, piscines, ... déplacement en car communal), organise des visites à thème, des excursions, des visites culturelles, ...

Durant ces périodes, les enfants sont accueillis à la « Maison Chabeau », dès 7h30 et ce jusque 18h30 et animés de 10 heures à 16 heures en fonction d'un thème précis, choisi en collaboration avec l'équipe.

Pour exemple, en annexe : Programme des Animations Vacances de l'été 2009

Le taux de fréquentation aux activités proposées dans le cadre des Animations Vacances permet la subdivision des enfants en de nombreux groupes d'âge ce qui induit : un taux et une qualité d'encadrement, des activités et un timing, adaptés à chaque enfant.

2018/2019	Fréquentation		Fréquentation
Carnaval	73	Pâques	77
Eté : Juillet	114	Eté : Août	126

Les Animations Vacances sont centralisées et ont lieu dans le triangle formé par :

- la « Maison Chabeau » : 4 groupes de plus petits
- l'école communale maternelle de Virginal : cour et module de psychomotricité
- la salle polyvalente de Virginal : groupe des grands et des géants

B. Un Accueil dit « simple » et collaboration avec des asbl partenaires dans l'organisation de stages

- Semaine des congés de Toussaint
- 2 semaines des congés de Noël/Nouvel-an
- 2^{ème} semaine des congés de Pâques
- Vacances d'été, hors périodes couvertes par les Animations Vacances (voir ci-dessous)

Durant ces périodes, les enfants sont accueillis à la « Maison Chabeau », dès 7h30 et ce jusque 18h30. Les animateurs chargés de l'accueil sont désignés au sein de l'équipe extrascolaire, en fonction du nombre d'inscrits. Les enfants sont en général peu nombreux en ces périodes. (Participation moyenne : 1.5 enfants).

Cet accueil simple peut être couplé avec un ou plusieurs stages du programme mis en place par le service, en partenariat avec les acteurs locaux ou avec une ou plusieurs « journées extraordinaires » ou « journées découvertes ».

Le programme de stages en partenariat avec le service communal :

Le partenariat, dans le cadre de l'organisation de stages durant les congés scolaires, mis en place dès le premier programme CLE, a été pensé dans l'optique de varier les possibilités d'accueil données aux familles, tout en garantissant un accès à tous les enfants.

Ainsi, en contrepartie des locaux prêtés à titre gracieux aux associations partenaires, à l'utilisation éventuelle du mini-bus pour une visite ou un aller-retour vers la piscine, de la publicité faite pour le stage par le service ATL, notamment dans les écoles (mail d'information aux parents via la « gazette des parents » ou le listing scolaire), via le site internet communal, la page Facebook communale et de la possibilité donnée aux enfants de fréquenter le site d'accueil avant et/ou après le stage, l'association garantit un tarif « accessible à tous », l'inscription du ou des stages dans une grille horaire visant une répartition harmonieuse des stages durant toutes les périodes non-couvertes par les Animations Vacances, ainsi qu'une priorité donnée aux enfants fréquentant nos écoles ou habitant l'entité.

Les stages organisés en partenariat avec la commune restent ainsi abordables et s'approchent du coût demandé pour les « animations vacances » communales.

Le partenariat mis en place est acté par une convention qui précise les droits et obligations des 2 partenaires. Cette collaboration permet, depuis de nombreuses années, l'organisation de différents stages en journées complètes (9h/10h – 16h).

Le programme de stages mis en place durant les périodes de congés scolaires (hors périodes d'animations vacances) est revu et remanié chaque année en fonction des éventuelles nouvelles propositions, des souhaits émis par les participants, de l'intérêt porté pour les activités proposées, de la disponibilité des locaux communaux et des transports nécessaires.

Ont, à ce jour, participé à cette forme d'accueil durant les congés scolaires :

- L'Art qui show
- Le tennis club d'Ittre
- Le Judo-Club Kakémono



- Le cercle Equestre des Milami
- Emilie Buscema
- Nico et Jean
- La Palette du Ry-Ternel
- Harmonie DSC
- Grandi'Ose
- Equinoa
- Inspire
- Pas à Pas
- La Caravane Gypsy
- ...

Les avantages actuels du partenariat pour la commune :

- Les congés scolaires se construisent sur base d'un calendrier découpé et les « plages d'activité » de chacun sont respectées.
- Garantie de qualité : signature d'une convention de partenariat qui décrit les obligations de l'opérateur (assurances – code de qualité – nombre d'animateurs, ...)
- Service aux parents : plus de choix, diversification des activités en fonction des « plages », information groupée (tout-cartable) + service d'accueil complémentaire (ex : Equinoa et Pas à Pas organisent une garderie à partir de 8 :00. Certains enfants passent d'abord par notre service car l'horaire parents le nécessite ... + pour l'enfant)
- Vue sur le tarif demandé par l'association et négociation par rapport à ce tarif (afin de rendre le stage « accessible »)
- Vue sur les horaires minimum de stage

Les avantages actuels du partenariat pour l'association:

- Locaux gratuits ou facturés à « prix coutant »
- Publicité du stage par le service extrascolaire
- Accueil complémentaire organisée par l'extrascolaire dans le cas des stages organisés à Virginal

Ce qui pourrait être modifié / devrait être conservé à l'avenir (en réflexion):

- **Garder l'organisation de ce « découpage calendrier »** au sein de la commune, ce qui nous permet de garantir aux parents une offre d'accueil tout au long de l'année, même si l'offre ne devait plus émaner du service extrascolaire communal pour toutes les périodes.
- Réfléchir à la possibilité d'organiser plus de semaines « Animations Vacances » durant les congés.
- Réfléchir au partenariat proposé qui pourrait se construire sous 2 formes :
 - Les partenaires X avec convention X qui, en contrepartie d'un tarif de location couvrant juste les frais réels + la publicité du stage par la commune sur site - sur FB et en tout-cartable, garantiraient un horaire minimal (avec organisation de la garderie par leurs soins) et un prix maximal – à convenir + autres clauses de la convention : « code de qualité », normes ONE ...)

- Les partenaires Y avec convention Y qui en contrepartie de la publicité du stage par la commune sur site - sur FB et en tout-cartable garantiraient les autres clauses de la convention : « code de qualité », normes ONE ...
- Réfléchir à la réorganisation de l'accueil dit « simple ». **Besoin révélé par l'état des lieux:** dynamiser l'accueil par des thèmes/prévoir l'accueil sous forme d'ateliers sur inscription/n'organiser des périodes d'accueil simple que durant les périodes de congé scolaires où aucune association n'organise des stages ...

En annexe : Programme de stage communal de l'été 2019

C. Organisation de « journées extraordinaires » ou de « journées découvertes »

L'objectif poursuivi par la mise en place de ces journées est la dynamisation des périodes d'accueil, hors stages et Animations Vacances, par la mise en place de modules d'activité (en 1/2 journée ou en journée complète).

Les journées extraordinaires et découvertes ont lieu durant la période dite d' « accueil simple », laquelle, n'étant pas fort prisée, ne compte pas assez d'enfants que pour permettre une réelle division en groupe d'âge et ne permet donc pas la proposition d'un panel d'activités soutenu et adapté à l'âge de chaque enfant.

De plus, certains parents, travaillant à temps partiel ou désireux de prendre quelques jours avec leurs enfants durant les congés scolaires, ne souhaitent pas se voir « bloquer » par des stages d'une semaine.

L'organisation des « journées découvertes », permet aux enfants de découvrir une activité, un sport, ... en une ou deux journées (ex : la journée découverte « kanoé-kayak » ou « voile » organisées par Interyacht cet été).

L'organisation des « journées extraordinaires » permet quant à elle, outre la prise en charge des enfants pour une ou deux journées, la valorisation des accueillants qui se voient confier l'organisation de ces journées.

En effet, les accueillants, sur base volontaire, proposent la mise en place d'une activité de leur choix, en binôme. Un budget leur est alloué pour le matériel nécessaire à l'activité et un local, extérieur au site d'accueil, est mis à leur disposition. La publicité de la journée est faite par le service, tout comme la gestion des inscriptions et de la PAF demandée.

2. Modalités d'information aux usagers potentiels :

Les informations à destination des parents sont diffusées par divers biais :

Le site internet communal : www.ittre.be, qui comporte un onglet spécifique à l'extrascolaire, regroupe toutes les informations en rapport avec l'accueil organisé.

Se retrouvent sous cet onglet : le projet d'accueil, les différents règlements spécifiques : animations Vacances – activités extrascolaires – soutien à la réussite scolaire – accueil simple, les annonces de stages, les formulaires d'inscriptions, ...

Les « actualités » du site internet reprennent, en « front page », les annonces qui concernent les congés scolaires à venir. Ces « actualités » sont automatiquement dupliquées sur la page Facebook communale.

Le bulletin communal, inséré au sein du mensuel local, reprend les informations pertinentes à l'attention des parents : les prochaines dates d'animations vacances », le « programme de stages de l'été », une invitation à consulter le site internet afin d'y trouver le programme des activités extrascolaires, une invitation à compléter le sondage de l'état des lieux, ...

Un mail à destination des parents part de l'école avant toutes les périodes de congé, invitant les parents à s'inscrire, faisant mention des stages organisés en partenariat avec le service communal ; ainsi qu'en début d'année en présentation du programme d'activités extrascolaires.

Toutes les publications concernant les offres communales, que ce soit durant l'année scolaire ou durant les congés scolaires sont également affichés au sein des différents sites d'accueil et mis à disposition des parents, sous format papier.

Le site internet du centre culturel d'Ittre : www.ittreculture.be reprend, quant à lui, les stages et autres activités ponctuelles organisés par les diverses associations œuvrant sur le territoire communal, que ce soit en collaboration avec le service communal ou pas.

De plus, au sein de ce site, sous l'onglet « Associations » se retrouvent toutes les données permettant la prise de contact avec toutes les associations de la Commune.

Enfin, le **service ATL** est joignable tous les jours par téléphone. Il bénéficie d'un bureau indépendant, situé dans les bâtiments communaux.

La ligne directe du service et l'adresse mail sont mentionnés sur chaque document émanant du service, sur tous les sites qui font mention des activités organisées et de l'offre d'accueil ainsi que dans le bulletin d'information communal.

L'« Etat des lieux » réalisé en 2019 laisse apparaître que, malgré les différents moyens utilisés, les parents estiment que l'information est parfois difficile à trouver.

S'il est vrai que, pour celui qui cherche, l'information est accessible ; la centralisation des informations pourrait être un plus pour celui qui ne manie pas avec aisance l'outil informatique.

Ainsi, l'onglet extrascolaire existant au sein du site internet communal devrait être revu.

Cet onglet n'est pas convivial, et les documents qu'il contient sont peu facilement accessibles.

A cet onglet pourraient être intégrés, dans un objectif de centralisation des informations :

- Le programme CLE Communal
- Les publications « Animations vacances »
- Les stages organisés en partenariat avec la commune
- Les stages extérieurs
- Les publications « Journées extraordinaires » et « journées découvertes »
- Les ateliers et les activités ponctuelles à l'attention des enfants
- Un lien vers les associations ayant l'enfant/la jeunesse pour centre d'intérêt principal
- Un lien vers le site www.lttreculture.be
- Un lien vers les sites des écoles
- ...

Le site internet permet également de s'identifier en tant que parent ou enfant ce qui permettrait à l'utilisateur d'être dirigé vers les infos pertinentes pour lui. Cette fonction n'est malheureusement pas encore exploitée.

3. Modalités de répartition des moyens communaux affectés au programme CLE :

Global :

Engagement d'un coordinateur ATL à ½ temps
Engagement d'une personne en support à la coordination à ¾ temps
Animatrices extrascolaires sous contrat et engagées pour la grande majorité à durée indéterminée
Chauffeur du bus « extrascolaire »
Etudiants lors des périodes d'animations vacances
Bus de 40 places destiné prioritairement à l'extrascolaire
Remplacement des Animatrices lors des formations
Remboursement des frais liés aux formations (dont trajets)
Publicité relative à l'accueil extrascolaire
Mise à disposition de bâtiments communaux
Travaux dans le cadre de l'aménagement des locaux extrascolaires : Personnel et matériel
Mise à disposition de locaux communaux dans le cadre du partenariat de stages
Programme spécifique relatif à la gestion des présences, aux documents de subvention et aux fiches fiscales
Téléphones + abonnements : 2 par sites
Gestion financière ATL : 1 personne à ½ temps.
Assurances

Spécifique à l'Accueil Extrascolaire :

Budget de 3.900 € pour l'année 2019
Destiné à couvrir les « petits frais » inhérents aux 4 sites d'accueil.
Permet l'achat de matériel de base aux activités : crayons, marqueurs, gouache, ballons, cordes à sauter, jeux de société, ...
Couvre également les frais de fournitures administratives.

Spécifique aux Animations Vacances :

Budget de 8.000€ pour 2019. Destiné à couvrir les frais inhérents aux 6 semaines d'activités.
Permet l'achat de matériel de base spécifique aux activités : crayons, marqueurs, gouache, ballons, tissu, papier, ...
Finance les excursions du mercredi : billets d'entrée, transports, ...
Finance les activités spécifiques telles que : création d'un spectacle de fin d'animations, vernissage d'une exposition, ...

Spécifique au Programme d'activités extrascolaires :

Budget de 28.000 € pour l'année 2019. Permet de financer les activités du programme.

Autres:

Défraiements dans le cadre de l'organisation d'un Soutien à la réussite scolaire
Défraiements dans le cadre des études dirigées
Frais inhérents à l'organisation de « Place aux enfants »
Subventionnement aux associations

SECONDE PARTIE : LES OPÉRATEURS

L'opérateur principal de notre programme CLE est l'Administration Communale d'Ittre.

Demande de reconduction de l'agrément

Adresse : Rue Planchette, 2 – 1460 Ittre
Responsable : Monsieur Christian Fayt, Bourgmestre
N° de Compte bancaire : 091-0001539-16

L'Administration Communale coordonne et organise un accueil, durant l'année scolaire, au sein de 4 sites :

A. Le site d'accueil de l'Ecole Libre de Virginal

Adresse : Rue du Centre, 13 – 1460 Virginal
Tél : 067/ 64.78.02

Horaires :

Les lundis, mardis, jeudi et vendredi : de 7h à 8h25 et de 15h20 à 18h30

Le mercredi : de 7h à 8h25 et de 12h15 à 18h30

Spécificité du mercredi : à 14h, les enfants sont acheminés vers le site d'accueil de la « Maison chabeau » - regroupement des enfants – ateliers.

Equipe d'animateurs :

Animatrices fixes maternelles : Isabelle pourtois, Nathalie Biver

Animatrices fixes primaires : Brigitte Frey, Séverine Versolato

Animatrice responsable « infos » : Nathalie Biver

Qualification, formations suivies : voir annexe

Locaux :

Local spécifique à l'extrascolaire, mis à disposition par l'école pour les enfants de maternelle.

Local pour les primaires mais trop petit que pour accueillir le nombre d'enfants présents.

Extension du local, aménagée, dans le hall de la salle des fêtes.

Activités :

Programme d'activités extrascolaire au départ du site

Ateliers encadrés en dehors des périodes de « pic » d'accueil

Ateliers encadrés le mercredi après-midi au sein du site de la « Maison Chabeau »

B. Le site d'accueil de l'Ecole Libre d'Ittre

Adresse : Rue de la Montagne, 4 – 1460 Ittre
Tél : 067/ 64.85.48

Horaires :

Les lundis, mardis, jeudi et vendredi : de 7h à 8h25 et de 15h20 à 18h30

Le mercredi : de 7h à 8h25, de 12h15 à 18h30

Spécificité du mercredi : à 13h, les enfants sont acheminés vers le site d'accueil de l'école communale d'Ittre - regroupement des enfants – ateliers.

Equipe d'animateurs :

Animatrices fixes maternelles : Laurence Dehoux, Valérie Nopère

Animateurs fixes primaires : Nicolas Lomba, Valérie Fochesato

Animateurs responsable « infos » : Laurence Dehoux, Nicolas Lomba

Qualification, formations suivies : voir annexe

Locaux :

Local spécifique à l'extrascolaire, mis à disposition par l'école pour les enfants de maternelle mais partagé avec un mouvement de jeunesse, ce qui rend parfois compliqués les veilles et lendemain de week-end. De plus, le local est un peu juste pour le nombre d'enfants. Solution en place pour le moment : les enfants sont accueillis au sein de 2 classes de maternelle jusque 16h30 et ensuite, se rendent en leur local.

Local pour les primaires : réfectoire de l'école. Matériel extrascolaire fixe au sein du local (armoires fermées).

Activités :

Programme d'activités extrascolaire au départ du site

Ateliers encadrés en dehors des périodes de « pic » d'accueil

Ateliers encadrés le mercredi après-midi au sein du site de l'école communale d'Ittre

C. Le site d'accueil de la « Maison Chabeau »

Adresse : Rue d'Hennuyères, 7 – 1460 Virginal

Tél : 067/64.91.52

Horaires :

Les lundis, mardis, jeudi et vendredi : de 6h45 à 8h10 et de 15h15 à 18h30

Le mercredi : de 6h45 à 8h10 et de 12h à 18h30

Equipe d'animateurs :

Animatrices fixes maternelles : Sylvie Goethals, Marie-France Santerre

Animatrice fixe primaires : Karine Verbeke

Animatrice responsable « infos » : Marie-France Santerre

Qualification, formations suivies : voir annexe

Locaux :

Maison réservée exclusivement à l'extrascolaire et aux repas chauds des enfants de maternelle. Ce lieu sert également aux activités extrascolaires (étage) ainsi que durant les congés scolaires. Il se situe dans le triangle « pôle enfance et jeunesse » qui comprend une crèche communale, une école maternelle (comprenant un local de psychomotricité pour les plus jeunes), une plaine de jeux et une maison de jeunesse. La salle polyvalente, qui n'est séparée que de quelques mètres de la « Maison Chabeau » sert également aux activités extrascolaires et aux animations durant les congés scolaires

Activités :

Programme d'activités extrascolaire au départ du site

Ateliers encadrés en dehors des périodes de « pic » d'accueil
Ateliers encadrés le mercredi après-midi.
Stages, animations vacances et accueil simple durant les congés scolaires

D. Le site d'accueil de l'Ecole Communale d'Ittre

Adresse : Rue Jean Jolly, 2 – 1460 Ittre

Tél : 0471/205.591

Horaires :

Les lundis, mardis, jeudi et vendredi : de 6h45 à 8h10 et de 15h15 à 18h30

Le mercredi : de 6h45 à 8h10 et de 12h à 18h30

Equipe d'animateurs :

Animatrices fixes maternelles : Geneviève Bordez, Martine Chapelle

Animatrices fixe primaires 1/2/3: Anna Vitale, Sarah Rotthier

Animatrices fixe primaires 4/5/6: Aurélie Maes, Marie Vanderlinden

Animatrice responsable « infos » : Aurélie Maes

Qualification, formations suivies : voir annexe

Locaux :

3 modules réservés exclusivement à l'extrascolaire : 1 module pour les enfants de maternelle, 1 module pour les 1/2/3^{èmes} primaires et le dernier pour les 4/5/6^{èmes} primaires. Une cour (délimitée en zones de jeux de couleur), fermée, entoure ces 3 modules. Une plaine de jeux publique et un potager partagé sont attenants au site. Ce lieu sert également aux stages organisés en partenariat avec le service communal de l'accueil.

Activités :

Programme d'activités extrascolaire au départ du site

Ateliers encadrés en dehors des périodes de « pic » d'accueil

Ateliers encadrés le mercredi après-midi.

Stages durant les congés scolaires

Personne volante pour le remplacement de l'accompagnatrice bus au sein des sites :

Françoise Hubert

Qualification, formations suivies : voir annexe

Il est intéressant de noter que, bien que le temps de midi ne soit pas compris dans le temps « ATL », les accueillants du matin et de l'après-midis sont majoritairement ceux chargés du « temps de midi », que ce soit le temps de récréation après le repas (écoles libres) ou le temps repas en lui-même plus récréation. La journée des enfants est ainsi moins « morcelée » puisqu'ils ont pour référent, soit leur accueillant, soit leur professeur.

Durant les périodes de congé scolaire, l'administration communale d'Ittre coordonne et organise un accueil sur deux de ces sites :

Le site d'accueil de la « Maison Chabeau »

Adresse : Rue d'Hennuyères, 7 – 1460 Virginal

Horaires :

du lundi au vendredi : de 7h30 à 18h30

Animateurs en fonction des inscriptions, et suivant horaire et temps de travail : Isabelle Pourtois, Brigitte Frey, Séverine Versolato, Geneviève Bordez, Martine Chapelle, Aurélie Maes, Anna Vitale, Sarah Rotthier, Marie Vanderlinden, Marie-France Santerre, Sylvie Goethals, Laurence Dehoux, Valérie Nopère, Valérie Fochesato, Nicolas Lomba, Françoise Hubert, Nathalie Biver, Karine Verbeke, + étudiants.

Activités :

Animations Vacances (6 semaines par an)

Stages au départ du site en collaboration avec les associations de l'entité
Accueil dit « simple »

Journées extraordinaires et journées découvertes au départ du site

Le site d'accueil de l'école communale d'Ittre + salle de gymnastique de l'école

Adresse : Rue Jean Jolly, 2 – 1460 Ittre

Horaires:

En fonction des propositions émanant des associations partenaires

Animateurs : Associations partenaires.

Activités :

Stages au départ du site en collaboration avec les associations de l'entité

Participation financière demandée aux parents :

A. Accueil au sein d'un des 4 sites :

Tant l'accueil du matin que l'accueil du soir sont payants.

Les parents interviennent financièrement au prorata de la fréquentation de leur(s) enfant(s) à l'accueil organisé. La participation financière se calcule selon un taux au ¼ d'heure de :

1 enfant inscrit	0,35€
2 enfants inscrits	0,25 €
3 enfants inscrits et plus	0,15 €

Les présences sont prises et calculées au moyen du système de « scanning » mis en place depuis le 1^{er} janvier 2018.

L'accueil entre 8h et le début des cours ainsi que celui entre la fin des cours et 15h30 est gratuit.

Les parents dont les enfants fréquentent le service d'accueil reçoivent, par courrier ou par mail, un bulletin de versement se rapportant au mois précédent.

Un supplément de 5 € par ½ heure est réclamé aux parents qui viennent rechercher leur(s) enfant(s) au-delà des heures de garderie fixées (18h30). Il est à noter que ces retards ne peuvent revêtir qu'un caractère exceptionnel.

B. Journée pédagogique

L'accueil lors des journées pédagogiques est payant et se calcule selon le même taux au quart d'heure.

C. Programme d'activités extrascolaires (facultatif et sur inscription)

Participation aux frais de 4€/5€/6€(*) par séance pour le 1^{er} enfant, 3€/4€/5€ par séance pour le 2^{ème} enfant, 2€/3€/4€ par séance pour le 3^{ème} enfant et suivants.

(*) En fonction de la durée de l'activité choisie.

D. Animations Vacances :

Les parents interviennent financièrement au prorata de la fréquentation de leur(s) enfant(s) aux Animations Vacances : 10€ par jour pour le 1^{er} enfant, 8€ par jour pour le second enfant, 6€ pour le troisième enfant et les suivants pour une animation entre 10h et 16h.

Ce prix comprend toutes les activités : excursions, piscine, activités créatives, culinaires

Une réduction de 3€ sur ce tarif est accordée à toute personne dont le (R.I.) - Revenu Imposable ne dépasse pas le montant du R.I.S. - Revenu d'Intégration Sociale (ou revenu équivalent).

Possibilité d'accueil (payant) avant et après les activités, à partir de 7h30 jusque 9h30 et de 16h30 jusque 18h30 qui se calcule selon le même taux au quart d'heure que l'accueil simple (point A).

L'accueil entre 9h30 et 10h et entre 16h et 16h30 est gratuit.

E. Journées extraordinaires et journées découvertes :

Prix unique de 10€ pour la journée, quelle que soit l'activité proposée. Possibilité d'accueil (payant) avant et après les activités, à partir de 7h30 et jusque 18h30 qui se calcule selon le même taux au quart d'heure que l'accueil simple (point A).

F. Stages en partenariat :

L'intervention demandée aux parents fluctue en fonction de l'organisateur du stage. Le montant maximum à demander au parent est défini en accord avec l'Administration communale. Possibilité d'accueil (payant) avant et après les stages qui s'organisent en partenariat à Virginal, à partir de 7h30 et jusque 18h30 (voir point A)

G. Stages hors partenariat :

L'intervention demandée aux parents fluctue en fonction de l'organisateur du stage.

ANNEXES

- Activités extrascolaires 2019-2020 :
 - Annonce + Formulaire d'inscription
 - Grille d'activités
 - Descriptif des activités
 - Règlement des Activités extrascolaires
- Animations Vacances, stages, journées extraordinaires / découvertes :
 - Annonces + Formulaire d'inscriptions (exemples)
 - Règlement des Animations vacances
- Animatrices extrascolaires :
 - Formation initiale et continuée : détail
 - Tableau global
- Tableau de synthèse des opérateurs
- La Commune d'Ittre, opérateur d'accueil :
 - Projet pédagogique
 - Flyer
- PV des réunions de la CCA approuvant le programme CLE 2020-2025
- Extrait du registre des délibérations du Conseil communal approuvant le programme CLE 2020-2025



Chers parents,

Nous avons le plaisir de vous informer que les activités du programme extrascolaire 2019/2020 débuteront le **mercredi 16 octobre 2019** pour se clôturer le vendredi 12 juin 2020.

Nous vous invitons à prendre connaissance de ce programme sur le site www.ittre.be – onglet extrascolaire.

Vous y trouverez également un descriptif complet de chaque activité, le formulaire d'inscription ainsi que le règlement des activités qui contient bon nombre d'informations essentielles.

Une version imprimée de ce programme est à la disposition des personnes qui le souhaitent au sein des différents sites d'accueil. Il peut également vous être envoyé sur simple demande au 067/79.43.38 - f.joris@ittre.be.

Nous nous permettons de vous rappeler le changement opéré dans le mode de fonctionnement du programme. En effet, les inscriptions sont dorénavant prises pour **une année scolaire dans sa totalité**. Il n'y a donc plus de possibilité de désinscription en fin de trimestre.

Nous vous invitons dès-lors à mûrir votre réflexion, et à accompagner votre enfant dans la pose de son choix pour l'une ou l'autre activité...

Nous nous permettons également d'insister sur le respect de l'âge minimum requis mentionné au regard de chaque activité ainsi que sur l'attention à porter au symbole qui signifie que si votre enfant souhaite participer à l'activité à laquelle se rapporte ce symbole, il n'aura pas la possibilité de se rendre à l'étude dirigée qui pourrait être organisée au sein de l'école.

Les inscriptions débuteront le mardi 1^{er} octobre prochain à 21 heures pour se clôturer le 8 octobre.

Elles se feront à l'aide du bulletin d'inscription (ou tout autre document comprenant **la totalité des renseignements requis**) que nous vous demandons de retourner à l'attention de Frédérique Joris, soit par courrier : Administration Communale d'Ittre - Rue Planchette, 2 – 1460 Ittre, par fax : 067/64.70.44 ou, et de préférence, par mail : f.joris@ittre.be.

Le nombre de places disponibles par activité étant limité pour la plupart, nous vous invitons à réagir le plus rapidement possible, la date (**et heure**) de réception des bulletins faisant office d'inscription et définissant donc la priorité ... Nous vous invitons également à clairement énoncer votre **second et troisième choix** d'activité au cas où l'activité première s'avérerait complète au moment de la réception de votre document ou ne pouvait s'ouvrir faute d'un nombre suffisant d'inscrits.

Pour toute complément d'information relatif à ce programme, nous vous invitons à prendre contact avec la coordinatrice, Madame Frédérique Joris, au : 067/79.43.38, ou à venir poser vos questions directement à l'un ou l'autre des nombreux opérateurs participant au programme, lors des festivités de la Saint-Rémy.

Nous espérons de tout cœur que ce programme fera le bonheur de vos enfants ...

La directrice générale,
Carole Spaute

Le Bourgmestre,
Christian Fayt

Bulletin d'inscription

Au départ de l'école : **libre / communale (*) d'Ittre / de Virginal (*)**

Je, soussigné, désire inscrire mon enfant à

(Cochez la case adéquate)

- 1 activité
 2 activités du programme extrascolaire

Nom et prénom de l'enfant : âge :

Dénomination et n° de référence de l'activité / des activités (par ordre de préférence) :

① réf :

② réf :

Si une des activités choisies s'avérait complète au moment de la réception de mon bulletin d'inscription, mon choix se porterait sur :
(Dénomination et n° de référence de l'activité / des activités, par ordre de préférence)

③ réf :

④ réf :

Je déposerai et reprendrai mon enfant à l'activité / aux activités :

Mon enfant se rendra à l'activité / aux activités suivante(s) au départ de la garderie de l'école **communale / libre (*) d'Ittre/de Virginal (*)** et je le reprendrai à la garderie à la fin de l'activité / des activités suivante(s) : (voir tarifs et conditions générales des garderies)

Adresse :

Téléphone privé : GSM :

Adresse mail :



Nom, date et signature:

Activités complémentaires

En plus des deux activités notées ci-dessus, je souhaiterais réserver une ou plusieurs activités (en fonction des places disponibles à la clôture des inscriptions)

- non
 oui → 1 activité en +
 2 activités en +
 3 activités en +

Dénomination et n° de référence de l'activité / des activités (par ordre de préférence) : *N'hésitez pas à réinscrire, ci-dessous, les activités que vous auriez sélectionné en ③ et ④.*

① réf :

② réf :

③ réf :

Jour	Activité	Opérateur	Pour les enfants de	Réservé aux enfants de - à	Horaires	Lieu	Trajet	Tarif/séance	Référence
Lundi	Eveil musical IC - Réservé aux enfants de l'école communale d'Ittre	Art qui Show	M	Acc M3	de 15:30 à 16:30	Ittre Petite salle au sein de l'école communale d'Ittre	/	4 €	1/01
	Eveil musical IL - Réservé aux enfants de l'école libre d'Ittre	Art qui Show	M	Acc M3	de 15:45 à 16:45	Ittre Classe au sein de l'école libre d'Ittre	/	4 €	1/02
	Eveil Comédie Musicale	Pas à Pas	M	M1 M3	de 16:10 à 17:00	Virginal Locaux de l'association: rue du Bois de la Houssière, 20		4 €	1/03
	Les cabanes des Robinsos	Le retour des Palombes	P	P1 P6	de 16:35 à 18:10	Ittre Locaux de l'association: rue du Vieux Pavé d'Asquerpont, 54	Ⓜ	5 €	1/04
	Nature animale	Equinoa	P	P1 P6	de 16:00 à 18:20	Virginal Locaux de l'association: rue d'Hennuyères, 28	Ⓜ	6 €	1/05
	L'atelier couture et créations de Françoise - Réservé aux enfants des écoles d'Ittre	Françoise	P	P1 P6	de 16:10 à 17:25	Virginal "Local de Françoise" Ecole libre de Virginal	Ⓜ	5 €	1/06
	Cuisine et jardinage	Le retour des Palombes	P	M3 P4	de 16:25 à 18:00	Ittre Locaux de l'association: rue du Vieux Pavé d'Asquerpont, 54	Ⓜ	5 €	1/07
Mardi	Expression corporelle	Art qui Show	M	M1 M3	de 15:50 à 16:45	Ittre Salle de gymnastique de l'école communale d'Ittre		4 €	2/08
	Découvertes et nature	Art qui Show	M	M1 M3	de 15:50 à 16:45	Ittre Petite salle et réfectoire de l'école communale d'Ittre		4 €	2/10
	Nature animale	Equinoa	M	M1 M3	de 16:20 à 18:15	Virginal Locaux de l'association: rue d'Hennuyères, 28	Ⓜ	6 €	2/11
	Graine de Yogi - Réservé aux enfants des écoles de virginal	Passerelles	P	P1 P6	de 15:30 à 16:30	Ittre Salle Polyvalente de Virginal	Ⓜ	4 €	2/09
	Graine de Yogi - Réservé aux enfants des écoles d'Ittre	Passerelles	P	P1 P6	de 16:55 à 17:55	Ittre Salle de gymnastique de l'école communale d'Ittre	Ⓜ	4 €	2/12
	Théâtre et impro	Art qui Show	P	P1 P6	de 16:55 à 17:55	Ittre Petite salle et réfectoire de l'école communale d'Ittre	Ⓜ	4 €	2/13
Mercredi	Psychomotricité - Réservé aux enfants des écoles d'Ittre	Le retour des Palombes	M	Acc M3	de 13:25 à 14:45	Ittre Salle de gymnastique de l'école communale d'Ittre		5 €	3/14
	Psychomotricité - Réservé aux enfants des écoles de Virginal	Grand'Ose	M	Acc M3	de 13:45 à 15:00	Ittre Hall Omnisport de Virginal		5 €	3/15
	Cirque	Crazy Circus	M	Acc M3	de 14:10 à 15:10	Virginal Hall Omnisport de Virginal		4 €	3/16
	Cirque	Crazy Circus	M	Acc M3	de 15:10 à 16:10	Virginal Hall Omnisport de Virginal		4 €	3/17
	Musique	Le retour des Palombes	M	M1 M3	de 15:00 à 15:50	Ittre Maison Chabeau (étage: local n°1): Rue d'Hennuyères, 7		4 €	3/18
	Ateliers créatifs	Françoise	P	P1 P6	de 13:50 à 16:50	Virginal "Local de Françoise" Ecole libre de Virginal		6 €	3/19
	Multisport	Grand'Ose	P	P1 P4	de 15:00 à 15:50	Virginal Hall Omnisport de Virginal		4 €	3/20
	Cirque	Crazy Circus	P	P1 P6	de 16:10 à 17:00	Virginal Hall Omnisport de Virginal		4 €	3/21
	Récup-plaisir	Brigitte	P	P1 P6	de 13:50 à 16:50	Virginal "Local des Grands" Ecole libre de Virginal		6 €	3/22
	Musique	Le retour des Palombes	P	P1 P6	de 15:50 à 17:10	Ittre Maison Chabeau (étage: local n°1): Rue d'Hennuyères, 7		5 €	3/23
La cuisine de Karine	Karine	P	P1 P6	de 14:10 à 15:40	Virginal Réfectoire de l'école communale de Virginal		5 €	3/24	
Jeudi	Eveil musical VC - Réservé aux enfants de l'école communale de Virginal	Art qui Show	M	Acc M3	de 15:25 à 16:25	Virginal Maison Chabeau (étage: local n°1): Rue d'Hennuyères, 7		4 €	4/25
	Eveil musical VL - Réservé aux enfants de l'école libre de Virginal	Art qui Show	M	Acc M3	de 15:40 à 16:40	Virginal Classe au sein de l'école libre de Virginal		4 €	4/26
	Gribouill'arts	Art qui Show	M	M1 M3	de 15:50 à 16:45	Virginal Maison Chabeau (étage: local n°2): Rue d'Hennuyères, 7		4 €	4/27
	Eveil à la danse	Pas à Pas	M	M1 M3	de 16:00 à 16:55	Virginal Locaux de l'association: rue du Bois de la Houssière, 20		4 €	4/28
	Danse contemporaine	Pas à Pas	P	P1 P6	de 16:55 à 17:45	Virginal Locaux de l'association: rue du Bois de la Houssière, 20	Ⓜ	4 €	4/29
	L'atelier couture et créations de Françoise - Réservé aux enfants des écoles de Virginal	Françoise	P	P1 P6	de 16:00 à 17:40	Virginal "Local de Françoise" Ecole libre de Virginal	Ⓜ	5 €	4/30
	Judo	Kakémono	P	P1 P6	de 16:10 à 18:00	Virginal Hall Omnisport	Ⓜ	5 €	4/31

M=maternelles - P= Primaires - Ⓜ= pas d'étude - Ⓜ= trajet bus - * = "Infos trajet" complémentaires, importantes, à retrouver dans le détail des activités

<p>Eveil musical</p>	<p>Découverte active et ludique des sons, du rythme, des instruments et du chant. Tout en s'amusant, l'enfant fabrique des instruments, apprend à en jouer et s'éveille à la musique. L'enfant joue avec différents instruments, observe la manière dont ils fonctionnent. Ecoute et jeux avec les différentes musiques du monde Découverte de grands compositeurs. Apprentissage technique : L'enfant saura classer les différentes familles d'instruments (à vent, à cordes, ...) et les nommer. L'enfant saura reconnaître les différents rythmes (blanches, noires, croches, ...) et les notes. Animatrices: Valérie Tilmans, Jessica Maes, Vanessa Matthieu.</p> <p>📍: Activité au sein de l'école - pas de déplacement extérieur.</p>
<p>Expression corporelle</p>	<p>Bouger sur des rythmes, des musiques de tous genres. Faire la petite souris ou le gros éléphant, ... Effectuer des parcours de psychomotricité à la manière de ... Découvrir toutes les capacités de son corps par le jeu. Danser, jouer, courir, sauter, grimper, ... Un atelier où l'on s'amuse, où l'on bouge, où l'on rit tout en découvrant son corps. Animatrice: Jessica Maes</p>
<p>Découvertes et nature</p>	<p>Apprendre à observer et à découvrir la nature. Création d'une cabane, observation des oiseaux, promenades découverte (ex : L'écluse, les animaux de la ferme), fabrication d'un nichoir, d'un herbier, ... Des activités proches de la nature, du respect de l'environnement. Découvrir tout en s'amusant. Réalisation d'un potager au sein de l'espace potager communal. Animatrice: Valérie Tilmans</p>
<p>Théâtre et Impro</p>	<p>Par des jeux et de l'improvisation, l'enfant découvrira les possibilités de son corps et de sa voix pour exprimer les sentiments, les désirs et les tensions. Toujours de façon ludique et créative et selon ses rythmes et besoins, l'enfant, sera invité à développer sa spontanéité, sa créativité et ses capacités relationnelles. Les histoires racontées à chaque séance seront le moyen qui permettra à l'enfant de découvrir l'espace, l'autre, ses mouvements, l'amènera à mieux saisir sa réalité et, bien sûr, lui donner encore plus de matière pour rêver et grandir. Animatrice: Jessica Maes</p> <p>📍: Le retour de cette activité se fera uniquement vers la "Maison Chabeau" pour les enfants des écoles de Virginal et les "Modules" pour les enfants des écoles d'Ittre. Possibilité de reprendre son enfant sur le lieu d'activité moyennant demande de dérogation - par mail - au service (f.joris@ittre.be)</p>
<p>Gribouill'arts</p>	<p>Peindre et dessiner comme un jeu spontané et comme une expression de soi, une ouverture à la sensibilité et à la créativité. Ici les enfants développent leur sens de l'observation et laissent libre cours à leur imaginaire. Divers matériaux sont mis à leur disposition pour pratiquer le dessin et la peinture : gouache, pigments en poudre liés à l'acrylique, encre, crayons, craies pastel... Au fil des séances, les enfants abordent aussi les techniques de l'estampage, du pliage du papier, de l'assemblage - collage... Les thèmes évoluent au rythme de chacun. L'observation et le commentaire de documents visuels et reproductions d'oeuvres d'art viennent enrichir ponctuellement les séances. Animatrice: Valérie Tilmans</p>

Karine	La cuisine de Karine	<p>Viens partager un moment sympa ,, pour découvrir, apprendre, et goûter tes créations tout en t'amusant ☺</p> <p>Pour cet atelier, il te faudra prévoir: un tablier, une boite, un petit pot style petit pot de Yaourt, une farde plastique et +/- 30 chemises en plastiques et un sac pour le transport.</p> <p>Animatrice: Karine Verbeke</p>
Passerelles	Graine de Yogi	<p>Yoga et relaxation pour les enfants. Une heure pour se poser et se ressourcer après l'école. A travers des postures, des exercices ludiques et une relaxation, l'enfant apprivoise ses émotions, prend soin de ses besoins et explore comment les nourrir, tout en respectant le vivre ensemble. Pour aller à la rencontre de soi et des autres.</p> <p>Animatrices: Sylvie Jacquain (Ittre) et Maria Fontanazza- Le Lotus Vert (Virginal)</p> <p>ⓘ: Pas de retour vers l'école libre d'Ittre. Les enfants de l'école libre d'Ittre seront conduits aux modules ou repris sur place.</p>
Brigitte	Récup plaisir	<p>Je récupère des objets à jeter que je transforme en objet à garder. Création avec des objets de récupération (bijoux, objets de décoration, ...). Découvrir le plaisir de donner vie à des objets sous une autre forme.</p> <p>Animatrice: Brigitte Frey</p>
Crazy Circus	Cirque	<p>Pendant ces cours de cirque nous allons initier et perfectionner vos enfants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • à la circomotricité pour les plus petits • à l'équilibre sur objets (boule, rolla-bolla, échasses...) • aux acrobaties (acrobaties au sol, portés acrobatiques, trampoline, bascule,...) • la jonglerie en général (balle, foulard, diablo,...), • à l'expression corporelle, • à de multiples petites activités. <p>En fin d'année, les enfants vous présenteront un spectacle afin de vous faire découvrir toutes les techniques apprises durant les cours de cirque.</p> <p>Animateur: ?</p>
Equinoa www.equinoaasbl.com	Nature Animale	<p>Contact et soins des animaux de la mini ferme éducative Eveil à la nature Découvertes des plantes du jardin et cuisine sauvage Expression et créativité Nature et zéro déchet Ateliers philo et gestion positive des conflits Histoires Jeux de société et de plein air.</p> <p>Animatrice: Yasmine Devrim</p> <p>ⓘ: Le retour de cette activité se fera uniquement vers la "Maison Chabeau" pour les enfants des écoles de Virginal et les "Modules" pour les enfants des écoles d'Ittre. Possibilité de reprendre son enfant sur le lieu d'activité moyennant demande de dérogation - par mail - au service (f.joris@ittre.be)</p>

Françoise	L'atelier "couture et créations" de Françoise	<p>Créatifs et créatives, voici un atelier pour vous: Réalisation d'objets, de décors sur tissus, customisation, collage, couture à la main et à la machine...</p> <p>Animatrice: Françoise Hubert</p> <p>ⓘ: Atelier réservé aux enfants de Ittre: Trajet bus - Atelier réservé aux enfants de Virginal: Trajet à pied sous la surveillance de l'animatrice de l'atelier.</p>
	Ateliers créatifs	<p>Apprendre à découvrir en jouant, développer l'imagination et la créativité par la peinture, le modelage de l'argile ou de la pâte à sel, le collage, ...</p> <p>Création en tout genre, dans la joie et la bonne humeur : Différentes techniques au programme, beaucoup de plaisir en perspective !</p> <p>Animatrice: Françoise Hubert</p>
Grandi'Ose www.grandiose.be	Psychomot à gogo	<p>L'activité sera basée sur le jeu, la découverte, le plaisir du sport et du mouvement.</p> <p>Elle permettra à l'enfant de découvrir et d'explorer ses capacités et ses limites à travers la relation à l'autre, à l'espace et aux objets. L'enfant pourra approfondir sa connaissance de soi, le contrôle de soi ainsi que prendre conscience de soi.</p> <p>Animateur: Florent Brosserez</p>
	Multisport	<p>Cette activité propose aux enfants une première approche ludique des jeux collectifs.</p> <p>Jouer en équipe, vivre ensemble, le fair-play, collaborer, mais aussi, savoir se situer dans l'espace, s'organiser ensemble pour atteindre un but commun, accepter l'autre, accepter les décisions de l'arbitre et ses partenaires.</p> <p>But: s'amuser en groupe par le biais du sport.</p> <p>Animateur: Florent Brosserez</p>

Kakémono	Judo	<p><i>Initiation et perfectionnement à la pratique du judo:</i> <i>Le judo est un sport technique mais également une philosophie qui inculque la connaissance et la maîtrise de soi, le sens de la collectivité, le respect de l'adversaire, des maîtres, du savoir et de la sagesse des anciens.</i> <i>Le judo ne requiert aucune qualité particulière au départ et ses bienfaits sont nombreux:</i> <i>Il développe des qualités de souplesse, de vitesse, d'anticipation, de détente, de puissance, de coordination.</i> <i>Il fait travailler la plupart des muscles et des articulations.</i> <i>Il permet d'apprendre la maîtrise de soi, la concentration, le respect des règles, des partenaires et des adversaires.</i> <i>Il permet à des enfants introvertis de libérer leur personnalité, de prendre confiance en eux, d'effacer certains complexes et de s'exprimer avec leur corps auprès de sujets de même morphologie.</i> Animateurs: ?</p> <p>ⓘ: <i>Le retour de cette activité se fera uniquement vers la "Maison Chabeau" pour les enfants des écoles de Virginal et les "Modules" pour les enfants des écoles d'Ittre. Possibilité de reprendre son enfant sur le lieu d'activité moyennant demande de dérogation - par mail - au service (f.joris@ittre.be)</i></p>
----------	------	---

<p>Musique</p>	<p>Approche musicale par le corps et les rythmes. <i>Pour les maternelles :</i> Les Comptines, jeux de doigts, manipulation d'instruments, rondes; plongent les enfants dans un bain sonore coloré, affinant les perceptions sensorielles de chacun et développant leurs capacités psychomotrices. <i>Pour les primaires :</i> Apprentissage des rythmes et danses du monde par le djembé et les percussions. Découverte de sa voix et création de chants accompagnés des percussions par les enfants et de l'accordéon avec Catrolina; la prof! Création d'instruments avec des matériaux de récupération. Représentation musicale en juin. Animatrice: Carolina Fellemans</p>
<p>Cuisine et Jardinage</p>	<p>Cuisine jardinage et créations artistiques naturelles. Préparation de différents plats et desserts avec les fruits et légumes du potager, du verger et de la nature. Semis, plantations, récoltes, cueillettes. Soins des poules. Mais aussi activités artistiques en lien avec la cuisine, le jardin et les saisons. Animatrice: Christine Grégoire</p> <p>ⓘ: Le retour de cette activité se fera uniquement vers la "Maison Chabeau" pour les enfants des écoles de Virginal et les "Modules" pour les enfants des écoles d'Ittre. Possibilité de reprendre son enfant sur le lieu d'activité moyennant demande de dérogation - par mail - au service (f.joris@ittre.be)</p>
<p>Psychomotricité relationnelle</p>	<p>Lors des séances de psychomotricité relationnelle, l'enfant est accompagné dans son développement afin de l'aider à mieux se connaître, à aborder son environnement et à l'appréhender. Ainsi, dans le plaisir qu'il prend à essayer et expérimenter son environnement par le jeu, il acquiert les notions de base à sa construction. C'est dans ce processus de connexion et de séparation, de fusion et de différenciation que l'enfant apprend, en sécurité, à s'appuyer sur sa propre vitalité, ses ressources, la conscience de ses expériences vécues et ressenties dans son organisme pour devenir progressivement un être autonome. La psychomotricité s'appuie sur le langage du corps, offrant un espace de relation. Emetteur et récepteur, il porte l'empreinte de ce qu'il a vécu et agit comme véritable baromètre d'expérience. Il est au centre du processus de développement de la personne. Animatrice: Carolina Fellemans</p>
<p>Les cabanes des Robinsons</p>	<p>L'esprit du retour à la nature est présent en chacun d'entre nous. Qui n'a pas rêvé de construire une cabane et d'y dormir? Construction de cabanes dans un bois privé avec des branches et troncs d'arbres mais aussi avec des matériaux de récupérations (palettes, cordes à ballots, anciens châssis et anciennes portes etc...). Décoration à la terre glaise, création de peintures naturelles. Création d'un point d'eau, d'une mare, réhabilitation d'une source. Installation d'une toilette sèche. Objectifs : Sensibilisation à l'environnement, découverte nature, créativité, apprentissage de différentes techniques de construction, manipulation d'outils, bien-être et estime de soi, travail d'équipe. Animatrice: Aurélie Quairiaux</p> <p>ⓘ: Le retour de cette activité se fera uniquement vers la "Maison Chabeau" pour les enfants des écoles de Virginal et les "Modules" pour les enfants des écoles d'Ittre. Possibilité de reprendre son enfant sur le lieu d'activité moyennant demande de dérogation - par mail - au service (f.joris@ittre.be)</p>

Eveil Comédie Musicale

Les enfants seront initiés au chant à l'aide de chansons à gestes et de musiques variées, entre autre celles de Disney et des chanteurs pop du moment. Cela leur donnera l'occasion d'exercer de manière ludique leur diction, leur oreille, et leur vocabulaire. Et en parallèle, ils apprendront à bouger sur ces sons avec des jeux et des exercices de rythmique, d'expression corporelle, et de coordination des mouvements. Tout ce qu'il faut pour les embarquer dans le monde merveilleux du spectacle.

Animatrice: Océane Bonura

Eveil à la danse

Bouger en s'amusant, en imaginant, en imitant, en collaborant, en jouant. L'enfant sera amené à découvrir toutes les facettes des différents styles de danse au travers jeux et exercices faisant évoluer sa coordination des mouvements, son rythme et sa musicalité, et sa posture. Guidé par l'animatrice, il aura non seulement l'occasion de développer sa créativité suivant son instinct, son univers et ses envies, mais aussi d'acquérir toutes les bases nécessaires pour évoluer dans la danse, que ce soit classique, jazz ou urbaine (hip-hop, ragga, ...)

Animatrice: Hélène Perrot

Danse contemporaine

Les enfants s'initieront à une discipline technique mais aussi expressive, naturelle et instinctive. Ils auront l'occasion de laisser libre cours à leur imagination, leur créativité, leurs émotions et leurs envies, grâce à des outils techniques issus du jazz, de la danse classique, et du moderne. Ils seront amenés à développer leur propre langage artistique, à prendre confiance en eux, à libérer leur corps et leur esprit sur des rythmes très variés venus du monde entier.

Animatrice: Hélène Perrot

ⓘ: Le retour de cette activité se fera uniquement vers la "Maison Chabeau" pour les enfants des écoles de Virginal et les "Modules" pour les enfants des écoles d'Ittre. Possibilité de reprendre son enfant sur le lieu d'activité moyennant demande de dérogation - par mail - au service (f.joris@ittre.be)

Chers parents,

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez en inscrivant votre/vos enfant(s) aux activités extrascolaires organisées par notre commune.

Nous vous invitons à prendre connaissance des directives reprises dans le règlement ci-dessous. Ce document est consultable sur le site Internet communal (www.ittre.be).

« Les règles de base des activités extrascolaires »



1. Généralités

Le programme d'activités extrascolaires regroupe une multitude d'activités différentes tant sportives que culturelles organisées et animées par des associations, des professionnels et autres acteurs qui collaborent avec la Commune dans le but d'offrir aux enfants un programme varié et de qualité.

Il s'adresse à tous les enfants de la première maternelle à leurs 12 ans (ou 6^{ème} primaire) qui vont à l'école ou qui sont domiciliés dans la Commune.

Les enfants de classe d'accueil ne se voient proposer que peu d'activités au sein du programme. Nous avons en effet constaté le peu d'intérêt que pouvait offrir une activité à la fin d'une très longue journée pour les plus petits ... Les activités ouvertes aux enfants d'accueil sont pensées pour eux.

Ce programme est revu chaque année, en fonction de la reconduction des partenariats, des nouvelles propositions qui nous sont faites et, dans la mesure du possible, des souhaits émis par les enfants.

Il est clôturé dans le courant de l'été pour pouvoir être distribué avant la Saint-Rémy, fête des associations, afin de permettre aux parents et aux enfants de rencontrer la plupart de nos partenaires avant de poser leur choix.

Les activités débutent vers la mi-octobre et se terminent mi-juin.

Vous retrouverez ce programme sur le site communal : www.ittre.be dans le courant du mois de septembre.

2. Horaires

Le programme d'activités extrascolaire couvre la période directement après l'école, soit de 15h à 18 heures 30 (13h à 18h30 le mercredi) – hors périodes de congés scolaires.

La plupart des activités durent de 50 minutes à 1heure.

Certaines activités nécessitent plus de temps. C'est le cas des ateliers créatifs, couture , cabanes,

Le temps d'activité est noté au sein du programme et le prix varie en fonction des activités

« courtes » ou « plus longues » (voir point 5).

3. Lieu

Toutes les activités ont lieu sur le territoire communal et ont comme point de départ le site d'accueil de l'établissement scolaire de votre enfant. Il y est pris en charge par un de nos animateurs et est conduit vers le lieu de son activité.

Certaines activités se déroulent dans les bâtiments scolaires de votre enfant.
D'autres nécessitent un déplacement, organisé par la Commune, à pied ou au moyen du minibus communal affecté à l'accueil extrascolaire.
Lors de chaque déplacement, qu'il soit à pied ou en minibus, vos enfants seront accompagnés par un des animateurs des « garderies ».

Dès la fin de son activité, votre enfant est reconduit au sein du site d'accueil de départ.

Le temps de déplacement n'est pas compris dans le temps total de l'activité.
Vous n'oublierez donc pas de rajouter ce temps de déplacement à l'heure de fin d'activité prévue pour estimer l'heure de retour de votre enfant au sein de son site d'accueil.

Vous avez, bien sûr, le loisir de conduire vous-même votre enfant à son activité.
Dans ce cas, vous reprendrez votre enfant directement sur place à la fin de son activité.

Pour certaines activités de la fin de la journée, se clôturant à l'heure de fermeture du site d'accueil, possibilité est donnée aux parents de reprendre leur enfant, directement sur le lieu d'activité ou, à un endroit précis (« halte-bus »). Cette information vous est communiquée lors de la confirmation d'inscription. Si vous souhaitez profiter de cette possibilité, vous devrez le préciser à la coordinatrice du programme et faire la demande du document de « dérogation » à remettre à la responsable du trajet bus concerné.

Le lieu où se déroule l'activité est repris au sein du programme, tout comme l'éventuel trajet en minibus organisé.

4. Les inscriptions

Les inscriptions se font pour **l'année scolaire dans sa totalité**. Nous vous invitons donc à la réflexion quant au choix et au nombre d'activités choisies pour votre enfant.

L'inscription aux activités extrascolaires se fait au moyen du document d'inscription qui est mis à votre disposition avant la date de début des inscriptions.
Ce document se retrouve sur le site www.ittre.be et peut vous être envoyé par mail (ou par courrier) sur simple demande.

Nous vous invitons à compléter intégralement ce document. En effet, toutes les données qui y figurent nous sont essentielles à la bonne organisation des groupes et des déplacements vers les lieux d'activités.

Le document d'inscription complété doit impérativement être retourné à l'Administration communale pour être validé. Les documents qui parviendraient aux écoles, dans les différents sites d'accueil, ... ne seront pas pris en compte.

Nous attirons votre attention sur la date et heure de début des inscriptions qui figure sur ce document. En effet, toute inscription parvenue avant cette date et/ou avant l'heure mentionnée n'est pas considérée !!!

Le nombre de places disponibles par activité étant limité pour certaines, il vous est vivement conseillé de retourner le talon d'inscription le plus rapidement possible.
La date et heure d'arrivée du bulletin définit l'ordre de priorité dans le cadre des inscriptions.

Afin de permettre à un maximum d'enfants de participer au programme d'activités, nous avons limité l'inscription de chaque enfant à 2 ateliers par semaine.

Si votre enfant souhaite participer à plus de 2 activités par semaine, nous vous invitons à compléter le cadre « Activités complémentaires » repris en bas du document d'inscription. Ces informations nous permettront de vous proposer une ou plusieurs activités supplémentaires s'il restait des places au sein de ces activités après la clôture des inscriptions.

Vous devez savoir que nous mettrons tout en œuvre pour répondre aux souhaits des enfants. Ainsi, nous dédoublerons les activités qui le permettent et répondrons tant que possible au premier choix stipulé sur votre document d'inscription.

Vous noterez que le document d'inscription vous permet d'indiquer les activités de « second choix » de votre enfant. Cette information est importante car elle nous permet de vous proposer une activité alternative au cas où votre choix premier ne pouvait être rencontré.

Sur le talon d'inscription figure également une date limite. Après cette date, plus aucune inscription ne peut être prise en compte.

Nous attirons également votre attention sur l'âge mentionné au sein du programme, en regard de chaque activité proposée.

Il est essentiel, en inscrivant votre enfant, de tenir compte de l'âge requis pour pouvoir participer à l'une ou à l'autre activité ; celui-ci est défini par les animateurs de ces activités.

Le bien-être de votre enfant, sa sécurité et la cohésion du groupe en dépendent.

5. Participation aux frais

La participation aux frais qui vous sera demandée pour les activités de +/- 1 heure est de 4€ par « cours » pour le premier enfant, 3€ pour le deuxième et 2 € pour le troisième enfant et suivants et ce, quelle que soit l'activité sélectionnée.

Les activités plus longues vous coûteront 5€ ou 6€ pour le premier enfant, 4€ - 5€ pour le deuxième et 3 € - 4€ pour le troisième enfant et suivants.

L'accueil éventuel de votre enfant, avant et/ou après son activité extrascolaire est payant.

Le tarif appliqué pour cet accueil est le suivant :

En ce qui concerne la période suivant directement le temps scolaire jusque 15h30, l'accueil est gratuit. Ensuite :

1 enfant inscrit	0,35€ / ¼ d'heure
2 enfants inscrits	0,25 € / ¼ d'heure
3 enfants inscrits et plus	0,15 € / ¼ d'heure

Les présences sont prises au moyen du système de « scanning ». Les parents dont les enfants fréquentent le service d'accueil reçoivent, par courrier, un bulletin de versement se rapportant au mois précédent.

Un supplément de 5 € par ½ heure est réclamé aux parents qui viennent rechercher leur(s) enfant(s) au-delà des heures de garderie fixées (18h30). Il est à noter que ces retards ne peuvent revêtir qu'un caractère exceptionnel.

Le montant payé pour les activités extrascolaires ainsi que pour l'accueil de votre enfant avant et/ou après celles-ci sera automatiquement repris sur l'attestation de déductibilité fiscale qui vous est envoyée dans le courant du mois d'avril.

6. Absences /Désinscriptions/Annulations

Dans le cadre des activités extrascolaires, ne donnent droit à une déductibilité que les absences :

- couvertes par un certificat médical
- couvertes par une attestation scolaire (classes vertes, journée pédagogique, excursion organisée, ...)
- pour cause de force majeure.

Ces absences doivent être justifiées par une attestation (copie du certificat médical, de l'attestation scolaire, ...) qui devra parvenir à l'administration communale impérativement avant le 30 juin de l'année scolaire concernée, faute de quoi la déductibilité ne pourra être prise en compte.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'inscription de votre enfant à une activité se fait sur base annuelle. Ainsi, si votre enfant souhaite arrêter son activité en cours d'année, même si nous prenons acte de son souhait, vous resterez redevable du montant total dû pour l'année.

Les activités qui sont annulées pour diverses raisons :

- absence de l'animateur de l'activité
- indisponibilité des locaux
- indisponibilité du minibus
- conférences pédagogiques pour les 2 réseaux d'enseignement induisant un nombre insuffisant de participants
- ...

ne vous seront bien évidemment pas facturées.

Le montant correspondant au nombre d'activités annulées sera déduit de la facture du troisième trimestre (voir point 7).

Vous serez prévenus en cas d'annulation, soit par mail si l'absence est « prévue », soit par s.m.s., si le délai est trop restreint pour pouvoir vous avertir par mail.

7. Le paiement

La participation aux frais qui vous est demandée pour les activités est « étalée » sur les trois trimestres.

- En fin de premier trimestre, vous recevrez une facture d'un montant forfaitaire équivalent à 10 fois le montant dû par « cours » pour l'activité choisie.
- En fin de second trimestre, vous recevrez également une facture « forfaitaire ».
- En fin d'année scolaire, vous recevrez une facture corrective qui reprendra le nombre de fois où l'atelier a ouvert ses portes, multiplié par le montant dû pour l'activité.
Seront déduites de ce montant les absences de votre enfant pour raisons médicales, de force majeure ou couvertes par une attestation scolaire (voir point 3) ; le document requis ayant été envoyé dans les délais à l'administration communale.

Vous serez invités à régler le montant de la participation de votre enfant au programme d'activités, dans les délais fixés, sur le compte de l'Administration Communale avec, en communication, la formule structurée qui est reprise sur la facture.

8. Sécurité/accidents

Aucun enfant ne sera autorisé à repartir du lieu d'activité s'il n'y est pas arrivé par ses propres moyens.

Ainsi, tout enfant qui a été conduit à son activité par un accompagnateur au départ de son site d'accueil, retournera vers le site d'accueil à la fin de son activité.

Nous vous demandons de respecter strictement cette mesure, la sécurité des enfants étant en jeu ...

Une exception à cette règle stricte est consentie pour les enfants fréquentant le site d'accueil de l'école communale d'Iltre et dont l'activité se déroule au sein de l'école même.

Dans ce cas précis, les parents peuvent reprendre leur enfant à la fin de l'activité, à la condition d'en avoir averti le responsable du trajet retour vers le site d'accueil.

Il est à noter que les parents qui souhaitent reprendre leur enfant participant à une activité au sein de l'école communale d'Iltre ne sont pas autorisés à entrer dans les bâtiments scolaires.

Aucun enfant plus âgé ne sera autorisé à rentrer seul vers son domicile à la fin de son activité sans une autorisation écrite et signée des deux parents et remise au responsable de son site d'accueil.

Si votre enfant est victime d'un accident, vous serez immédiatement contacté par la coordinatrice, par le responsable du site d'accueil de votre enfant ou par le responsable de l'activité.

En cas d'urgence (et en l'absence rapide d'une décision parentale), l'enfant sera conduit à l'hôpital le plus proche. Dans ce cas, il sera toujours fait appel à l'ambulance.

Une assurance responsabilité civile et accidents corporels est contractée par la commune pour les activités extrascolaires.

9. Divers

Certaines activités reprises dans le programme nécessitent un équipement spécial. Vous recevrez, dès le premier « cours », la liste de ce qu'il serait bon d'avoir (une tenue de judo, des bottes en caoutchouc, ...)

Dans le cadre des activités de type sportif, nous vous recommandons d'habiller votre enfant dans des vêtements faciles, dans lesquels il peut facilement bouger ou qui s'ôtent facilement (et nommés dans ce cas).

Les activités extrascolaires sont des moments d'apprentissage et surtout de plaisir pour tous. Enfants comme animateurs souhaitent en garder des souvenirs. Ainsi, les enfants sont parfois photographiés dans le cadre des activités. Ces photos servent à des bricolages ou à des albums photos internes. Vous devez savoir que seules les photos de groupe pourraient éventuellement servir de support image dans le cadre d'une publication.

Pour les cas non prévus par le présent règlement et pour tout litige qui surviendrait, seul le Collège communal est habilité à prendre une décision.

Nous souhaitons que votre enfant s'épanouisse et passe des moments agréables grâce à ce programme d'activités.

Sachez que nos partenaires et nous-mêmes mettons tout en œuvre pour que votre enfant se sente bien, s'amuse, se sente compris, respecté et en sécurité.

N'hésitez donc pas à nous faire part des recommandations et/ou des petits ajustements dont nous pourrions tenir compte afin d'améliorer le programme des années futures ...

Pour le Collège,

La Directrice générale,
C. Spaute

Le Bourgmestre,
C. Fayt



En résumé, à l'attention des enfants :

Je choisis bien mon activité, je devrai participer à celle-ci toute une année ...
Si je suis à la « garderie » avant mon activité, je retourne à la « garderie » après.
C'est là que papa et maman viennent me rechercher.

L'activité que j'ai choisie nécessite peut-être un « équipement spécial » ... des chaussures de sport, des bottes en caoutchouc, une tenue de judo ... je n'oublie pas de m'habiller en fonction de mon activité du soir ou d'avoir mon équipement avec moi, dans mon sac ...

Tout comme à la « garderie », Je n'apporte pas d'objets de valeur aux activités, (ni I-Pod, ni appareil photo, ni gsm, game-boy, DS ...)

Lorsqu'on me donne un papier au début ou à la fin de mon activité, je veille à le donner à papa et/ou maman dès mon retour à la maison parce qu'il s'agit très certainement d'informations importantes ...

Si papa et/ou maman ont quelque-chose d'important à communiquer au sujet de mon activité ils peuvent téléphoner, soit directement au responsable de l'activité, soit à la coordinatrice du programme au 067/79.43.38 (le matin) ou encore à la responsable du service de « garderie » au 0472/48.10.07

Et puis bien sûr, comme toujours, je veille à

- être poli et respectueux des autres,
- à respecter le matériel,
- à écouter les consignes
- à ne pas dire de gros mots
- à participer à mon activité avec enthousiasme et bonne humeur
-



Tu es prêt à partir avec nous à la découverte
des continents ?

Alors ...



Animations Vacances

Du 1 au 12 juillet et du 19 au 30 août

4 semaines ensoleillées
de jeux et de découvertes
avec tes amis et tes
animateurs préférés ...

À la Maison Chabeau &
à la Salle Polyvalente de
Virginal



Plus d'infos ?



067/79.43.38 – 0472/48.10.07
Serviceextrascolaire@ittre.be

www.ittre.be

Semaine	Dates			Organisé par	Horaire	accueil possible de	accueil jusque
1	du 1 au 5/7	Embarquement immédiat pour l'Afrique	2,5 à 12 ans	Animations Vacances - Adm. communale	10 à 16h	7h30	18h30
2	du 8 au 12/7	Embarquement immédiat pour l'Asie	2,5 à 12 ans	Animations Vacances - Adm. communale	10 à 16h	7h30	18h30
3	du 15 au 19/7	Le Tour du Monde en 5 jours	3 à 10 ans	Maud De Meyer - Caravane Gipsy	9 à 16h	8h	17h
3	du 15 au 19/7	Les Abeilles - Immersion NL-FR	4 à 8 ans	Pas à Pas	9 à 16h	8h30	17h
3	du 15 au 19/7	Ma petite fabrique nature	4 à 10 ans	Equinoa	9 à 16h	8h	17h
3	du 15 au 19/7	Le mini photographe	6 à 12 ans	Art qui show	9 à 16h	7h30	18h30
3	du 15 au 19/7	Jeux dansés et jeux chantés - Expr. corporelle	2,5 à 5 ans	Art qui show	9 à 16h	7h30	18h30
3	du 15 au 19/7	Les sirènes et les Pirates / vélo	4 à 10 ans	Harmonie DSC	9 à 16h		
3	le 16/7	Journée extraordinaire Canoë-Kayak	7 à 12 ans	Interyacht	9 à 16h	7h30	18h30
4	du 22 au 26/7	Spectacle	7 à 14 ans	Pas à Pas	9 à 16h	8h30	17h
4	du 22 au 26/7	La chèvre de Picasso	4 à 10 ans	Equinoa	9 à 16h	8h	17h
4	du 22 au 26/7	Stage Nature	4 à 12 ans	Art qui show	9 à 16h	08h30	17h
4	du 22 au 26/7	A la découverte de la nature / vélo	4 à 10 ans	Harmonie DSC	9 à 16h	7h30	17h30
4	du 22 au 26/7	La féerie du cirque	3 à 10 ans	Maud De Meyer - Caravane Gipsy	9 à 16h	8h	17h
4	le 23/7	Journée extraordinaire Canoë-Kayak	7 à 12 ans	Interyacht	9 à 16h	7h30	18h30
5	du 29/7 au 2/8	Multidanses	7 à 14 ans	Pas à Pas	9 à 16h	8h30	17h
5	du 29/7 au 2/8	Natation	4 à 12 ans	Grandi'Ose	9 à 16h	8h	17h
5	du 29/7 au 2/8	Couleurs végétales	3 à 6 ans	Equinoa	9 à 16h	8h	17h
5	du 29/7 au 2/8	Le vieux grimoire - spectacle	3 à 12 ans	Art qui show	9 à 16h	7h30	18h30
5	du 29/7 au 2/8	Les chevaliers et les princesses / vélo	4 à 10 ans	Harmonie DSC	9 à 16h	7h30	17h30
5	du 29/7 au 2/8	Le rideau se lève	6 à 12 ans	Maud De Meyer - Caravane Gipsy	9 à 16h	8h	17h
5	le 30/7	Journée extraordinaire Canoë-Kayak	7 à 12 ans	Interyacht	9 à 16h	7h30	18h30



Nom et prénom de l'enfant : Date de naissance :

N° de téléphone de contact :

Adresse de la personne responsable :

.....

Adresse mail :

Allergies connues et/ou précautions particulières :

.....

.....

Je souhaite inscrire mon enfant à la journée extraordinaire Canôé-Kayak du : (Entourez les dates souhaitées)

Mardi 16/7	Mardi 23/7	Mardi 30/7	Mardi 6/8
------------	------------	------------	-----------



- Je déposerai mon enfant directement sur place à 9 h
- Je reprendrai mon enfant sur le lieu d'activité à 16h
- Je déposerai mon enfant à la Maison Chabeau * vers h et viendrai le rechercher vers h.

Je confirme que mon enfant peut nager 25 mètres sans souci. Je joins une copie de son brevet ou une attestation écrite, datée et signée.

Je réglerai la facture de Jours x 10 € = € couvrant la/les journée(s) extraordinaire(s) – exception faite de l'accueil avant/après les activités - dès réception.

Date :

Signature :

Je souhaite inscrire mon enfant à la journée extraordinaire Bricolage-Cuisine du : (Entourez les dates souhaitées)

Lundi 12/8	Mardi 13/8	Mercredi 14/8
------------	------------	---------------

- Je déposerai mon enfant directement sur place à 10 h
- Je reprendrai mon enfant sur le lieu d'activité à 16h
- Je déposerai mon enfant à la Maison Chabeau * vers h et viendrai le rechercher vers h.

Je réglerai la facture de Jours x 10 € = € couvrant la/les journée(s) extraordinaire(s) – exception faite de l'accueil avant/après les activités - dès réception.

Date :

Signature :



* : Possibilité d'accueil (payant) à partir de 7h30 jusque 18h30 à la « Maison Chabeau ». Tarif de cet accueil: la participation financière se calcule selon un taux au quart d'heure de : 0,35€ (1 enfant inscrit), 0,25€ (2 enfants inscrits), 0,15€ (3 enfants inscrits). Règlement et/ou Infos complémentaires sur le site www.ittre.be



L'administration communale propose aux enfants de 6 à 12 ans,
Scolarisés ou fréquentant une des écoles de l'entité,
dans le cadre des **vacances d'été**,

3 journées extraordinaires

Bricolage et Cuisine,

animées par

Karine et Françoise



Quand ?:

le **12, 13 et/ou 14 août** de 10h à 16 heures

Où ? dans le réfectoire de l'école communale de Virginal

Coût : 10€

Possibilité d'accueil avant et après la journée, de 7h30 jusque 18h(30) à la
Maison Chabeau.

Renseignements et inscriptions :

Frédérique Joris – f.joris@ittre.be – 067/79.43.38 (le matin)

Chers parents,

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez en inscrivant votre/vos enfant(s) aux Animations Vacances de notre commune.

Nous vous remercions de prendre connaissance des directives reprises dans le règlement ci-dessous. Ce document est consultable sur le site Internet communal (www.ittre.be).

R.O.I.
ou
« Les petites règles de base des Animations vacances »



1. Généralités

Les Animations Vacances s'adressent à tous les enfants de 2,5 à 12 ans (ou 6^{ème} primaire) qui vont à l'école ou qui sont domiciliés dans la Commune.

Elles se déroulent à Virginal, dans la salle polyvalente – rue de l'école et à la « Maison Chabeau » située rue d'Hennuyères au n°7 – 067/64.91.52

Les Animations vacances regroupent une multitude d'activités différentes autour d'un thème précis, défini en collaboration avec les animateurs. Les enfants y sont répartis par groupe d'âge, en fonction des inscriptions collectées, ce qui permet de leur offrir des activités adaptées à leur âge.

Les personnes chargées de l'animation sont celles chargées de l'accueil de vos enfants au sein des différents sites de « garderie » (pour les 3 groupes de plus petits) ainsi que des étudiants qui travaillent pour la plupart au sein de mouvements de jeunesse.

Les Animations vacances sont organisées 6 semaines sur l'année de 10h à 16h et se déroulent aux périodes fixes suivantes :

- Congé de détente
- Première semaine des vacances de printemps
- Deux premières semaines complètes du mois de juillet
- Deux dernières semaines complètes du mois d'août.

Un accueil (payant) avant 10h et après 16 heures est organisé à la « Maison Chabeau » pour les parents qui le souhaitent.

Durant les congés scolaires, la « Maison Chabeau » vous ouvre ses portes à 7h30 et les enfants peuvent y être accueillis jusque 18h30.

2. Les inscriptions

L'inscription aux Animations Vacances se fait au moyen du document d'inscription qui est mis à votre disposition avant chaque période.

Ce document se retrouve sur le site www.ittre.be et peut vous être envoyé par mail (ou par courrier) sur simple demande.

Le nombre de places étant limité de par le respect des normes ONE, à savoir :

- enfants au-dessous de 6 ans : 1 animateur pour un maximum de 8 enfants
- enfants au-dessus de 6 ans : 1 animateur pour un maximum de 12 enfants

Il vous est vivement conseillé de retourner le talon d'inscription à l'administration communale (service extrascolaire) le plus tôt possible. Nous attirons votre attention sur le fait que les documents rendus aux animateurs des sites d'accueil et/ou aux professeurs de vos enfants ne seront pas validés. Sur le talon d'inscription figure une date limite. Après cette date, plus aucune inscription ne peut être prise en compte.

3. Participation aux frais

Tarif : Une journée d'animation (de 10h à 16h) coûte 10€ pour le premier enfant, 8€ pour le deuxième, 6€ pour le troisième et suivants. Ce prix comprend toutes les activités : excursions, piscine, activités créatives, culinaires

Une réduction de 3€ sur ce tarif sera accordée à toute personne dont le (R.I.) - Revenu Imposable ne dépasse pas le montant du R.I.S. - Revenu d'Intégration Sociale (ou revenu équivalent). Cette réduction sera accordée sur présentation d'un document émis par le Centre Public d'Action Sociale.

L'accueil organisé à la « Maison Chabeau » avant et après les animations est payant. Cet accueil est payant de 7h30 à 9h30 et de 16h30 à 18h30. Les parents interviennent financièrement au prorata de la fréquentation de leur(s) enfant(s) à l'accueil organisé. La participation financière se calcule selon un taux au ¼ d'heure de :

1 enfant inscrit	0,35€
2 enfants inscrits	0,25 €
3 enfants inscrits et plus	0,15 €

Les présences sont prises au moyen du système de « scanning » mis en place depuis le mois de janvier 2018. L'accueil entre 9h30 et 10h et entre 16h et 16h30 est gratuit.

Le montant payé pour les Animations vacances et pour le service d'accueil avant et après journée sera automatiquement repris sur l'attestation de déductibilité fiscale qui vous est envoyée dans le courant du mois d'avril.

Votre mutuelle intervient dans votre participation financière aux Animations vacances ... Renseignez vous auprès de votre mutualité...

4. Le paiement

Dès réception de votre document d'inscription, la pré-inscription de votre enfant est effectuée. Celle-ci sera validée par le paiement que vous serez invité à effectuer par la facture que vous recevrez quelques jours plus tard.

Le paiement se fait exclusivement par virement bancaire avec, en communication, la formule structurée qui est reprise sur la facture.

Nous attirons votre attention sur le fait que toute journée réservée sera facturée et donc due.

Les désinscriptions sont tolérées jusque 5 jours ouvrables après la date limite d'inscription qui figure sur le bulletin d'inscription de chaque période d' « Animations vacances ».

Dans le cadre des Animations vacances, ne donnent droit à un remboursement que les absences :

- couvertes par un certificat médical ou
- pour cause de force majeure.

Ces absences doivent être justifiées par une attestation (copie du certificat médical, de l'attestation, ...) qui devra parvenir à l'administration communale impérativement dans le mois suivant la période concernée, faute de quoi la déductibilité ne pourra être prise en compte.

Le paiement des « garderies » se fait par virement bancaire dès réception de la facture qui vous sera envoyé à la fin du mois concerné par les présences de votre enfant.

5. Les horaires

Les Animations vacances débutent à 10 heures et se terminent à 16 heures.

L'Accueil des enfants à partir de la 3^{ème} maternelle qui ne transitent pas par le service d'accueil organisé à la « Maison Chabeau » (voir point 1) se fait à partir de 9 heures 45 dans la salle polyvalente.

Les enfants d'accueil, de 1^{ère} et de 2^{ème} maternelle qui ne transitent pas par le service d'accueil sont invités à se rendre directement à la « Maison Chabeau », lieu où se dérouleront les activités des plus petits.

Nous demandons à tous les enfants d'être présents pour 10 heures au plus tard.

Les enfants qui ne transitent pas par le service d'accueil du soir à la « Maison Chabeau » peuvent être repris par leurs parents entre 16h et 16h15.

Nous vous demandons de respecter strictement cet horaire. Le «rassemblement» du matin a lieu de 10h à 10h15 et celui du soir de 15h45 à 16h. Il est primordial que les enfants y participent pleinement.

Dès 16h15, les enfants sont conduits vers le site d'accueil. Ils seront notés comme inscrits en « garderie » dès 16h30.

Chaque semaine, une journée spéciale est organisée pour vos enfants. Il s'agit de la journée « excursion ».

Afin de pouvoir profiter pleinement du lieu où nous nous rendons, les horaires sont régulièrement quelque peu élargis.

Ces horaires « spéciaux » vous sont communiqués en début de semaine via un petit document, remis à votre enfant, et qui reprend les bases de ce que vous devez savoir ou prévoir pour la semaine.

En cas de force majeure et d'impossibilité de respecter les horaires, nous vous demandons de prévenir la coordinatrice des Animations vacances sur le n° de Gsm suivant : 0472/48.10.07

6. Les collations et le repas

Les enfants sont invités à se munir de leurs boissons, collations et pique-nique de midi.

Les collations sont prises par groupes.

Il est bon de savoir que l'appétit de l'enfant sera toujours respecté et que nous demandons aux enfants de manger dans le calme. Nous vous recommandons de munir votre enfant d'une collation et d'un repas sain.

7. Excursions

Le lieu d'excursion est choisi à l'avance par les animateurs de vos enfants.

Afin de pouvoir profiter pleinement de cette journée spéciale, les horaires sont généralement élargis. L'horaire de cette journée vous est communiqué via le document du début de semaine. De manière générale, il est demandé aux enfants d'arriver à 8h45 – départ du car à 9h – et le retour se fait aux environs de 18h.

Aucune permanence n'est assurée lors des journées d'excursion. Les enfants qui ne seraient pas arrivés pour le départ du car n'auront donc malheureusement pas d'autre choix que de rentrer chez eux...

Pour cette journée spéciale, aucune participation complémentaire n'est demandée aux parents et ce, quelle que soit l'excursion choisie.

8. Sécurité

Aucun enfant ne sera autorisé à partir avec des personnes autres que les personnes « habituelles » sans une autorisation écrite et signée des deux parents.

De même, aucun enfant ne sera autorisé à rentrer seul sans une autorisation écrite et signée des deux parents.

Les personnes qui entrent ou sortent dans l'espace des Animations Vacances sont tenues de veiller à refermer les portes et/ou les grilles derrière elles pour des raisons évidentes de sécurité.

9. Objets trouvés/objets perdus

Les enfants sont responsables de ce qu'ils apportent aux Animations vacances. Bien entendu, les animateurs veilleront à ce que les enfants n'oublient rien mais nous nous retrouvons souvent, en fin de période avec certains effets qui n'appartiennent à personne.

Les parents sont donc invités à vérifier et à éventuellement récupérer les effets personnels de leur(s) enfant(s) en fin de journée.

Si malgré tout, en fin de période, il reste des vêtements et des objets non réclamés, vous devez savoir qu'ils sont gardés à la « Maison Chabeau » jusqu'au 1^{er} octobre de l'année concernée. Après ce délai, ils sont donnés à une association caritative.

10. Bien-être et Santé

Maladie et accident

Si votre enfant ne se sent pas bien durant la journée, vous serez immédiatement contacté par la coordinatrice des Animations vacances.

Vous devez savoir que nous ne sommes pas habilités à donner quelque médicament que ce soit aux enfants. Si votre enfant doit prendre un médicament durant la journée, nous ne pourrons le lui donner que sur base d'un certificat médical.

Un enfant malade n'est pas accepté au sein des Animations vacances. En cas de maladie contagieuse déclarée (scarlatine, oreillons, varicelle, ...) nous vous demandons de prévenir au plus vite la coordinatrice. Pour pouvoir réintégrer les Animations après une absence pour maladie contagieuse, vous serez invité à nous fournir un document médical attestant de la guérison de votre enfant.

Si votre enfant est victime d'un accident, vous serez, bien évidemment, immédiatement contacté par la coordinatrice des Animations vacances.

En cas d'urgence (et en l'absence rapide d'une décision parentale), l'enfant sera conduit à l'hôpital le plus proche. Il sera toujours fait appel à l'ambulance.

Une assurance responsabilité civile et accidents corporels est contractée par la commune pour les Animations vacances.

Fiche médicale

Si votre enfant participe pour la première fois aux Animations vacances, une fiche médicale vous sera remise, soit via mail avant la période concernée, soit le premier jour de présence de votre enfant, via son cartable.

Si par contre, votre enfant est un « habitué », vous ne recevrez cette fiche que tous les 2 ans, pour vérification des données qui y sont inscrites.

Cette fiche médicale est essentielle puisqu'elle reprend toutes les informations et les recommandations utiles au bien-être de votre enfant

Nous vous invitons donc à la remplir la plus exactement possible ou à vérifier avec attention l'exactitude des renseignements qui y figurent.

Nous vous invitons en outre à nous communiquer toute modification en rapport avec la santé de votre enfant, sans attendre de recevoir la fiche à vérifier ... (allergies, accident, précautions, ...)

11. Plus en détail: les plus petits de la « Maison Chabeau » (accueil, 1^{ère} et 2^{ème} maternelle) :

Horaire de la journée

Dès 7h30 Accueil des enfants à la « Maison Chabeau »
10h00 Rassemblement en musique, jeux et chants.

	Les plus grands partis, les tout (-tout)- petits prennent leur collation avec leurs animateurs. Début des activités
11h45	Pique-nique
12h15	Les enfants se reposent, lisent, écoutent une histoire ou de la musique douce (les parents qui le souhaitent peuvent venir rechercher leur enfant <u>à ce moment</u>)
12h45	Sieste pour les plus petits Reprise des activités pour les plus grands
15h15	Fin des activités, collation
15h45	Rassemblement.
16h00	Les parents arrivent à la « Maison Chabeau »
16h15	Les plus grands sont de retour à la garderie

Collation et repas de midi

Les collations se prennent par groupes, dans le locaux ou dehors si le temps le permet. En ce qui concerne le repas du midi, les plus petits de la « Maison Chabeau » mangent entre eux vers 11h45. Ce temps de repas est directement suivi par un moment de calme. Les parents des enfants qui ont entre 2,5 et 4 ans qui souhaitent reprendre leur enfant après une demi-journée d'activité peuvent le faire à ce moment.

Nous vous invitons à munir votre enfant d'une collation et d'un pique-nique sain et qu'il pourra manger facilement.

Sieste

Les plus petits ont la possibilité de faire la sieste après le repas de midi. Un local est réservé à cet effet.

Les enfants du groupe des « tout-tout-petits » ont automatiquement ce moment de calme inscrit dans le programme de leur journée.

Si votre enfant ne fait plus la sieste ou s'il est inscrit dans un groupe de plus grands et que vous souhaitez pouvoir bénéficier de ce moment de repos, nous vous invitons à en avvertir l'animateur du groupe.

Nous vous invitons également à munir votre enfant de ce dont il a besoin pour pouvoir profiter pleinement de ce moment : doudou, lange, ...

Vêtements de rechange

Il n'est pas rare que, pris par l'activité, les enfants oublient l'urgence ... Nous vous invitons donc à prévoir des vêtements de rechange en suffisance (nominés et dans un sac au nom de l'enfant) à remettre à l'animateur du groupe de votre enfant.

12. Plus en détail pour les plus grands (à partir de la troisième maternelle) :

Horaire de la journée

Dès 7h30	Accueil des enfants à la « Maison Chabeau »
9h45	Accueil des enfants qui ne transitent pas par la « Maison Chabeau » à la salle polyvalente
10h00	Rassemblement. Les enfants reçoivent à ce moment toutes les informations nécessaires au bon déroulement de la journée
10h15	Début des activités par groupes.
12h30	Pique-nique tous ensemble, dans la salle polyvalente
12h30	Temps libre dans la cour, plaine de jeux, terrain de sport, au « coin doux », dessin libre...
13h15	Rassemblement de tous les groupes, reprise des activités.

15h40	Fin des activités, rangement
15h45	Rassemblement. Les enfants reçoivent à ce moment les informations pour la journée du lendemain.
16h00	Les parents viennent rechercher leurs enfants, salle polyvalente.
16h15	Les enfants sont de retour à la « Maison Chabeau »

Collation et repas de midi

Les collations se prennent par groupes, dans le locaux ou dehors si le temps le permet ou si l'activité prévue le matin l'exige. Le repas du midi est généralement pris en commun dans la salle polyvalente vers 12h30 (ou dehors si le temps le permet). Nous vous invitons à munir votre enfant d'une collation et d'un pique-nique sain.

13. Divers

Les Animations vacances comprennent de multiples activités, intérieures et extérieures. Nous vous recommandons donc d'habiller votre enfant dans des vêtements faciles, qui peuvent être tachés ou abîmés et adaptés aux circonstances et aux conditions climatiques.

Les enfants n'apportent pas d'objets de valeur aux Animations vacances.
De même, pour la journée d'excursion, les enfants n'apportent pas d'argent de poche.

Les Animations vacances sont des moments de détente et de joie pour tous. Enfants comme animateurs souhaitent en garder des souvenirs. Ainsi, les enfants sont souvent photographiés dans le cadre des Animations vacances. Ces photos servent à des bricolages ou à des albums photos internes. Vous devez savoir que seules les photos de groupe pourraient éventuellement servir de support image dans le cadre d'une publication.

Pour les cas non prévus par le présent règlement et pour tout litige qui surviendrait, seul le Collège communal est habilité à prendre une décision.

Nous souhaitons que votre enfant passe des journées agréables aux Animations vacances et qu'il se souvienne longtemps des moments passés en notre compagnie.

Sachez que nous mettons tout en œuvre pour que votre enfant s'y sente bien, s'amuse, s'y sente compris, respecté et en sécurité.

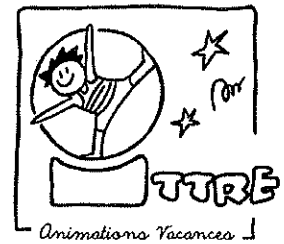
N'hésitez donc pas à nous faire part des recommandations et/ou des petits ajustements dont nous pourrions tenir compte afin de rendre les vacances de votre enfant et de ceux qui fréquentent les Animations vacances inoubliables ...

Christian Fayt, Echevin de l'extrascolaire,
la coordinatrice ATL,
les responsables et toute l'équipe des Animations vacances.

Pour le Collège

La Directrice générale,
C. Spaute

Le Bourgmestre,
C. Fayt



En résumé, à l'attention des enfants :

J'arrive à l'heure pour participer au rassemblement du matin

Je ne repars pas trop tôt pour pouvoir participer au rassemblement du soir

Si je dois arriver plus tard, pour des circonstances exceptionnelles, je préviens la veille au plus tard...

Les animations sont un lieu où on s'amuse, on bricole, on part en grand jeu ...

Je m'habille donc avec des vêtements que l'on peut salir (ou même abîmer ...)

Je porte des chaussures adaptées à tout, (pour les plus grands, même aux cabanes dans les bois donc si je viens en sandalettes ouvertes, j'ai une paire de vieilles baskets dans mon sac...)

Les animations se déroulent en Belgique

Je prévois mon KW et des chaussures fermées s'il menace de pleuvoir ...

Le soir, je ne peux pas repartir seul ou avec une personne qui n'est pas « habituelle » sans une autorisation écrite et signée de **papa et maman.**

Je n'apporte pas d'objets de valeur aux Animations vacances, (ni I-Pod, ni appareil photo, ni gsm, game-boy, ...)

Lorsqu'on me donne un papier durant les rassemblements, je veille à le donner à papa et/ou maman dès mon retour à la maison parce qu'il s'agit très certainement d'informations importantes ...

La fiche médicale qui m'a été donnée doit être complétée (si rien n'est encore complété) ou modifiée en fonction de ce qui a changé (si c'est une photocopie) + signée et **rapportée dès le lendemain** à la « chef de plaine »

Si papa et/ou maman ont quelque chose d'important à communiquer pendant la journée, ils peuvent téléphoner à la coordinatrice qui est sur place de 9h à 17 heures. Son numéro de téléphone est le 0472/48.10.07

Et puis bien sûr, comme toujours, je veille à

être poli et respectueux des autres,

à respecter le matériel,

à écouter les consignes

à ne pas dire de gros mots

à venir avec mon enthousiasme et ma bonne humeur

à laisser ma mauvaise tête à la maison

....

Identité		FORMATION CONTINUE (50 heures par bloc de 3 ans)			
Nom	PRENOM	FORMATION CONTINUE SUIVIE		NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION	thématique de la formation suivie
		nombre d'heures	année		
Dehoux	Laurence				
		3	2002	ISBW	L'agressivité chez les jeunes enfants
		3	2003	ISBW	La place de l'enfant dans les familles à géométrie variable
		3	2003	ISBW	Deuils et ruptures qui aident l'enfant à grandir
		3	2003	ISBW	Les peurs enfantines
		3	2004	ISBW	Risques d'obésité et petite enfance
		15	2005	ISBW	Brevet de secourisme: BEPS + recyclage
		3	2006	ISBW	Au cœur des émotions de l'enfant
		3	2006	ISBW	Pourquoi se séparer pour grandir
		3	2006	ISBW	Les enfants ont-ils encore droit à leur intimité
		3	2006	ISBW	la pré-adolescence
		3	2006	ISBW	La notion du temps chez l'enfant de 3 à 12 ans
		21	2007	ISBW	Comment accompagner une équipe dans un projet éducatif?
		3	2007	ISBW	Faut-il parler de la mort à l'enfant et comment?
		6	2007	ISBW	Quels repères face à la maltraitance?
		3	2007	ISBW	La construction de l'imaginaire chez l'enfant
		3	2008	ISBW	Accueillir un enfant en situation de handicap
		6	2008	ICC	Gestion du temps et planification du travail
		18	2008	ICC	Coordination d'une équipe d'accueillantes extrascolaires
		3	2008	ISBW	Naviguer entre deux familles et prendre le large
		3	2008	ISBW	Nos questions face à la sexualité des enfants
		3	2008	ISBW	L'ado est-il une personne normale?
		18	2009	EPE	Evaluation du personnel et du fonctionnement des équipes
		18	2010	ISBW	Plaisir de bouger: activités sportives et de mouvement avec les enfants
		3	2011	ISBW	Lorsque l'Eveil sexuel du jeune adolescent s'exprime lors de l'accueil
		3	2011	PBW	l'accueil extrascolaire, un métier !
		12	2011	EPE	Comment aborder l'enfant différent
		28	2011	CEMEA	Animer une équipe et collaborer avec les partenaires
		12	2013	ISBW	Moi, enfant, et mes émotions dans la relation à l'autre
		3	2013	ISBW	Le harcèlement en milieu scolaire
		12	2013	ISBW	Des outils pratiques pour faire de la gestion d'équipe
		3	2013	ISBW	Sparadrap
		7	2014	FRAJE	"Curiosons" - journée d'étude
		6	2014	ISBW	Créations de petits et grands jeux autour des émotions
		8	2014	FRAJE	Experimmenta
		3	2015	ONE	L'air de rien, changeons d'air
		6	2015	ISBW	Le dessin à deux mains pour aider l'enfant à se poser et à créer
		12	2015	ISBW	Tous créatifs: exploration de nos potentiels
		3	2015	ISBW	l'hypersexualisation des enfants
		6	2015	ONE	Hydratation et goûter sain pour tous
		15	2017	Croix rouge	Beps
		8	2018	Ciré	université de l'antiracisme
		32	2019	Cemea	"Les repas : des moments particuliers d'apprentissages et de relations"
Nopère	Valérie				
		3	2004	ISBW	Risques d'obésité et petite enfance
		15	2005	ISBW	Brevet de secourisme: BEPS
		6	2007	ISBW	Quels repères face à la maltraitance?
		3	2007	ISBW	La construction de l'imaginaire chez l'enfant
		3	2008	ISBW	Nos questions face à la sexualité des enfants
		18	2008	EPE	S'exprimer sans écraser l'autre
		3	2009	ISBW	Professionnels au cœur tendre, professionnels au cœur dur? Emotions, comment les gérer?
		3	2010	ISBW	Caprice c'est finil
		3	2011	ISBW	Lorsque l'Eveil sexuel du jeune adolescent s'exprime lors de l'accueil
		6	2012	EPE	Existe-t'il des alternatives aux punitions?
		3	2012	ISBW	Accueillir les enfants, c'est aussi entretenir une relation quotidienne avec leurs parents
		3	2012	ISBW	Sparadrap
		12	2012	ISBW	comment accompagner la construction de sentiment de confiance en soi
		3	2013	ISBW	Le harcèlement en milieu scolaire
		6	2014	ISBW	Communiquer n'est pas inné
		6	2015	COALA	Bosses et bobos
		13	2016	CERE	Voir et recevoir la maltraitance
		12	2016	ISBW	Comment gérer l'agressivité et les colères des enfants
		18	2016	ISBW	Repères et limites, faut-il punir ou sanctionner?
		15	2017	Croix rouge	Beps
		6	2018	ISBW	outils concrets pour communiquer efficacement entre adultes partenaires
		12	2019	université de la paix	Dire non
		12	2019	université de la paix	Faire face à la Manipulation
		3	2019	ONE-ISBW	le burn out parental
Fochesato	Valérie				
		32	2017	CEMEA	Connaissance de l'enfant dans les groupes
		15	2017	Croix rouge	Beps
		32	2017	CEMEA	Les accueillant-es dans leur relation à la communauté éducative : la famille, l'équipe.
		18	2018	La teignouse	Mieux communiquer
		13	2018	Coala	Techniques artistiques
		32	2019	CEMEA	"Les repas : des moments particuliers d'apprentissages et de relations"
Lomba	Nicolas				
		7	2017	Guest	Equipier de première intervention
		12	2018	ISBW	Comment gérer l'agressivité et la colère des enfants?
		13	2018	Coala	ATL- Animations rythmiques et musicales
		13	2019	Coala	Heureux qui communique et qui raconte



Hubert	Françoise				
		15	2005	ISBW	Brevet de secourisme: BEPS + recyclage
		?	?	?	Concevoir et animer des petits et grands jeux
		3	2008	ISBW	Nos questions face à la sexualité des enfants
		13	2011	COALA	Techniques artistiques
		3	2013	ISBW	Sparadrapp
		12	2013	CERE	Voir et concevoir la maltraitance
		12	2013	ISBW	Au fil des saisons, créer tout naturellement
		6	2014	ISBW	Accueillir un enfant en situation de handicap
		6	2015	ISBW	Le conseil de coopération: comment écouter l'avis des enfants
		12	2015	ISBW	Tous créatifs, exploration de nos potentiels
		6	2015	ISBW	Pour une communication respectueuse entre enfants
		13	2016	Coala	ATL -peinture, médium multiple
		15	2017	Croix rouge	Beps
		12	2018	ISBW	Aie Confiance!
		12	2019	ISBW	Comment démultiplier ses idées d'activités avec créativité?
Biver	Nathalie				
		3	2004	ISBW	Risques d'obésité et petite enfance
		15	2005	ISBW	Brevet de secourisme: BEPS + recyclage
		3	2006	ISBW	La notion du temps chez l'enfant de 3 à 12 ans
		3	2006	ISBW	Pourquoi se séparer pour grandir
		3	2006	ISBW	Au cœur des émotions de l'enfant
		3	2007	ISBW	La construction de l'imaginaire chez l'enfant
		3	2007	ISBW	Faut-il parler de la mort à l'enfant et comment?
		12	2007	ISBW	Quels repères face à la maltraitance?
		18	2008	EPE	Comment s'exprimer sans écraser l'autre
		12	2008	ISBW	Enfants de 5 à 8 ans: des jeux pour se relaxer
		12	2008	ISBW	Accueillir un enfant en situation de handicap
		3	2008	ISBW	Nos questions face à la sexualité des enfants
		3	2008	ISBW	Naviguer entre deux familles et prendre le large
		12	2009	EPE	Gestion de la plainte des parents
		3	2009	ISBW	Professionnels au cœur tendre, professionnels au cœur dur? Emotions, comment les gérer?
		13	2010	COALA	Cuisine créative
		12	2010	CFA	Tous gagnants
		3	2011	PBW	l'accueil extrascolaire, un métier !
		3	2012	ISBW	Les douces violences au quotidien
		18	2012	ISBW	Plaisir de bouger: activités sportives et de mouvement avec les enfants
		3	2013	ISBW	Le harcèlement en milieu scolaire
		3	2013	ISBW	Sparadrapp
		12	2014	ISBW	Lire aux enfants
		6	2015	ONE	Hydratation et goûter sain pour tous!
		28	2016	Fraje	Les enfants entre eux
		15	2017	Croix rouge	Beps
		28	2018	Fraje	Professionnels et parents : méfiance ou alliance éducative?
		13	2018	Coala	ATL - Toi, moi, lui, nous, ... l'ATL dans quel sens
		32	2019	Cemea	"Les repas : des moments particuliers d'apprentissages et de relations"
Pourtoy	Isabelle				
		15	2005	ISBW	Brevet de secourisme: BEPS
		12	2008	ISBW	Repères et limites: faut-il punir ou sanctionner?
		12	2009	ISBW	Goûters malins, l'importance d'une collation équilibrée
		12	2009	ISBW	Gérer un groupe d'enfants d'âges différents
		3	2009	ISBW	Professionnels au cœur tendre, professionnels au cœur dur? Emotions, comment les gérer?
		12	2013	ISBW	Des jeux pour se relaxer
		3	2013	ISBW	Les harcèlement, parlons-en
		6	2014	ISBW	Accueillir un enfant en situation de handicap
		3	2015	ISBW	sparadrapp
		6	2015	ISBW	Le conseil de coopération: comment écouter l'avis des enfants
		12	2015	ISBW	Aie confiance
		6	2015	ISBW	A la rencontre de l'estime de soi
		15	2017	Croix rouge	Beps
Vandervale	Stéphanie				
		6	2010	CCE	Développer l'autonomie et la confiance en soi de l'enfant
		12	2010	ISBW	Comment gérer l'agressivité et la colère des enfants
		3	2011	ISBW	Les rituels, des repères pour les enfants
		12	2011	ISBW	A la découverte des jeux de société
		3	2012	ISBW	S'attacher pour mieux se détacher
		12	2013	ISBW	Accueillant extrascolaire, un nouveau métier: quels sont les repères et limites de ce rôle?
		3	2013	ISBW	Le harcèlement parlons-en
		12	2015	ISBW	Rôles et limites de l'accueillant extrascolaire
Frey	Brigitte				
		12	2016	CFA	l'autorité: poser des règles et développer la confiance
		15	2017	Croix rouge	Beps
		32	2019	Cemea	"Les repas : des moments particuliers d'apprentissages et de relations"
Versolato	Séverine				
		21	2015	Croix rouge	Secouriste
		13	2016	Coala	Techniques artistiques
		12	2016	ISBW	"Comment gérer l'agressivité et les colères des enfants"
		15	2017	CJLG	Activités manuelles créatives avec les enfants
		24	2018	Cemea	Les jeux et leur animation
		32	2019	Cemea	"Les repas : des moments particuliers d'apprentissages et de relations"

Bordez	Geneviève				
		3	2003	ISBW	Familles à géométrie variable
		3	2003	ISBW	Les peurs enfantines
		15	2005	ISBW	Brevet de secourisme: BEPS
		3	2006	ISBW	la pré-adolescence
		3	2006	ISBW	La notion du temps chez l'enfant de 3 à 12 ans
		3	2007	ISBW	Faut-il parler de la mort à l'enfant et comment?
		3	2007	ISBW	La construction de l'imaginaire chez l'enfant
		12	2009	ISBW	Goûters malins: l'importance d'une collation équilibrée
		12	2009	ISBW	Gérer un groupe d'enfants d'âges différents
		3	2011	PBW	l'extrascolaire, un métier !
		12	2012	ISBW	Créations de petits et grands jeux autour des émotions
		2	2013	ISBW	Le Harcèlement, parlons-en !
		12	2013	CCE	Les groupes de préados et ados, comment les aborder ... ?
		13	2015	COALA	Techniques artistiques
		15	2016	croix rouge	Beps
		12	2016	ISBW	Des jeux pour se relaxer
		6	2017	RIEPP	Vaincre la barrière de la langue
18	2017	Service jeunesse Namur	Récup'Création		
32	2019	Cemea	"Les repas : des moments particuliers d'apprentissages et de relations"		
Rothier	Sarah				
		12	2013	ISBW	Dégustons!, à la découverte du plaisir alimentaire
		3	2013	ISBW	Le harcèlement en milieu scolaire
		3	2015	ISBW	Sparadrapp
		12	2014	RIEPP	Sortir par tous les temps
		6	2015	ISBW	Pour une communication respectueuse entre enfants
		15	2017	Croix rouge	Beps
		7	2016	Guest	Équipier de première intervention
		13	2016	Coala	Techniques artistiques
		32	2018	Cemea	Les jeux et leur animation
		32	2019	Cemea	"Les repas : des moments particuliers d'apprentissages et de relations"
Ghisu	Anuncia				
		15	2017	Croix rouge	Beps
		12	2018	EPE	Du besoin de manger au plaisir de manger
		32	2018	Cemea	Les jeux et leur animation
32	2019	Cemea	"Les repas : des moments particuliers d'apprentissages et de relations"		
Maes	Aurélié				
		15	2017	Croix rouge	Beps
		12	2018	ISBW	Comment gérer l'agressivité et les colères des enfants?
		12	2018	ISBW	"Aie confiance!"
12	2018	ISBW	Initiation aux jeux de société		
Chapelle	Martine				
		32	2015	CEMEA	Formation initiale complète pour les accueillant-e-s et les animateurs-animatrices temps libre
		32	2017	CEMEA	"Les accueillant-e-s dans leur relation à la communauté éducative : la famille, l'équipe"
		12	2018	La teignouse	Mieux communiquer
		15	2018	CJLG	Au centre de tout, il y a l'enfant!
		15	2018	CJLG	Activités manuelles et créatives avec les enfants
32	2019	Cemea	"Les repas : des moments particuliers d'apprentissages et de relations"		
LIEU D'ACCUEIL : Maison Chabeau					
Goethaels	Sylvie				
		12	2002	ISBW	L'agressivité chez les jeunes enfants
			2002		La réanimation chez l'enfant
		15	2005	ISBW	Brevet de secourisme: BEPS + recyclage
		3	2006	ISBW	Pourquoi se séparer pour grandir
		3	2007	ISBW	Faut-il parler de la mort à l'enfant et comment?
		3	2007	ISBW	La construction de l'imaginaire chez l'enfant
		3	2008	ISBW	Nos questions face à la sexualité des enfants
		12	2008	ISBW	Repères et limites: faut-il punir ou sanctionner?
		18	2008	EPE	Ecouter vraiment afin que l'autre se sente compris
		18	2008	EPE	S'exprimer sans écraser l'autre
		12	2008	ISBW	Enfants de 5 à 8 ans: des jeux pour se relaxer
		3	2009	ISBW	Professionnels au cœur tendre, professionnels au cœur dur? Emotions, comment les gérer?
		3	2013	ISBW	Le harcèlement, parlons-en
		3	2013	ISBW	Sparadrapp
		3	2012	ISBW	Accueillir les enfants, c'est aussi entretenir une relation quotidienne avec les parents
		3	2011	ISBW	Lorsque l'éveil sexuel du jeune adolescent s'éveille lors de l'accueil
		3	2011	PBW	L'accueil extrascolaire, un métier
		12	2011	EPE	Comment aborder l'enfant différent
		3	2012	ISBW	Accueillir les enfants c'est aussi entretenir une relation quotidienne avec leurs parents
		3	2013	ISBW	Sparadrapp
3	2013	ISBW	le harcèlement, parlons-en		
15	2017	Croix rouge	Beps		
12	2017	ISBW	Moi, enfant, et mes émotions dans la relation à l'autre		
12	2017	Isbw	Collabor'arts		
Senterre	Marie-France				
		3	2011	ISBW	Les rituels, des repères pour les enfants
		12	2012	ISBW	Création de petits et grands jeux autour des émotions
		12	2012	ICFA	L'autorité: poser des règles et développer la confiance
		3	2013	ISBW	Le Harcèlement, parlons-en
		3	2014	ISBW	Sparadrapp
		6	2015	ISBW	Le dessin à deux mains pour aider l'enfant à se poser et à créer
		13	2015	COALA	techniques artistiques
		18	2015	FARCE	des couleurs et des formes
		7	2016	Guest	Équipier de première intervention
15	2017	Croix rouge	Beps		
20	2018	Coala asbl	ATL-moi, accueillante dans mon environnement et mon projet		
13	2018	Coala asbl	ATL- jeu bouge, jeu m'amuse		

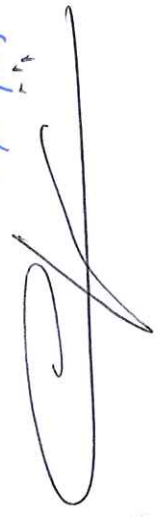
Verbeke	Karine				
		3	2007	ISBW	Faut-il parler de la mort à l'enfant et comment?
		3	2007	ISBW	La construction de l'imaginaire chez l'enfant
		3	2008	ISBW	Nos questions face à la sexualité des enfants
		12	2008	ISBW	Enfants de 5 à 8 ans: des jeux pour se relaxer
		12	2008	ISBW	Repères et limites
		3	2009	ISBW	Professionnels au cœur tendre, professionnels au cœur dur? Emotions, comment les gérer?
		18	2010	ISBW	Plaisir de bouger: Animations sportives et de mouvement avec les enfants
		13	2010	COALA	Cuisine créative
		3	2012	ISBW	s'attacher pour mieux se détacher
		3	2013	ISBW	Sparadrap
		3	2013	ISBW	Le harcèlement en milieu scolaire
		12	2013	ISBW	Dégustons, à la découverte du plaisir alimentaire
		6	2014	ISBW	Sports nouveaux
		12	2015	ISBW	Tous créatifs: exploration de nos potentiels
		18	2015	FARCE	des couleurs et des formes
		7	2016	Guest	Recyclage d'équipier de première intervention
		15	2017	Croix rouge	Beps
		7	2018	Coala	ATL-jeu bouge,jeu m'amuse
Opdebeek	Jordan				
		15	2018	CJLG	Au centre de tout, il y a l'enfant!
		15	2018	CJLG	Activités manuelles et créatives avec les enfants
		32	2019	Cemea	"Les repas : des moments particuliers d'apprentissages et de relations"
Clerckx	Nathalie				
		32	2019	Cemea	"Les repas : des moments particuliers d'apprentissages et de relations"
Bontet	Sylviane				
		12	2010	CFA	Tous gagnants
		14	2010	ISBW	Comment gérer l'agressivité et la colère des enfants,
		13	2011	ISBW	à la découverte des jeux de société
		12	2012	ISBW	La construction du sentiment de confiance en soi chez l'enfant de 3 à 12 ans
		3	2012	ISBW	Sparadrap
		12	2013	ISBW	Règles de vie,des repères pour grandir
		3	2013	ISBW	le harcèlement , parlons en!
		6	2014	ONE	les groupes comportant des préadolescents et adolescents:comment les aborder,les gérer et organiser l'accueil
		14	2015	EPE	Du besoin de manger au plaisir de manger
		3	2015	ISBW	l'hypersexualisation des enfants
		6	2017	RIEPP	Vaincre la barrière de la langue avec les parents et les enfants
		15	2017	Croix rouge	Beps
		32	2019	Cemea	"Les repas : des moments particuliers d'apprentissages et de relations"
		3	2019	ONE-ISBW	le burn out parental
		12	2019	ONE promemploi asbl	"La communication au service des relations entre professionnel-le-s et avec les parents"
Joris	Frédérique				
		3	2008	ISBW	l'adolescent est-il une personne normale
		3	2008	ISBW	nos questions face à la sexualité des enfants
		18	2009	EPE	Evaluation du personnel et fonctionnement des équipes
		4	2009	ONE	référentiel
		3	2011	BW	l'accueil extrascolaire, un métier
		3	2011	ISBW	lorsque l'éveil sexuel s'exprime lors de l'accueil
		18	2011	ICC	Coordinateur, un métier de ...
		7	2012	Resonance	mener des projets ATL - intervision
		3	2013	ISBW	le harcèlement, parlons-en
		3	2014	ISBW	Sparadrap
		7	2015	ONE	la maltraitance
		14	2018	université de paix	pratiquer l'écoute
		14	2018	Université de paix	il n'y a pas que les mots pour le dire
		14	2019	FormationBW	Formation à l'évaluation
		8	2018	Guest	Equipier de première intervention
		8	2019	CESI	Formation en gestion des conflits

Meses	Aurélie	01-09-15	CDI	puéricultrice	pas requise	15	2017	Croix rouge	Beps
2017 - 2018 - 2019						12	2018	ISSW	Comment gérer l'agressivité et les ongles des enfants?
						12	2018	ISSW	"Aie confiance"
						12	2018	ISSW	initiation aux Jeux de société
1						51			
2020-2021-2022									
Chapelle	Martine	0-03-2016	CDD		2015-2017	32	2015	CEMEA	Formation initiale complète pour les accueillantes et les animatrices-animatrices temps libre
						32	2017	CEMEA	"Les accueillantes dans leur relation à la communauté éducative: la famille, l'équipe"
						12	2018	La tournée	Mieux communiquer
						15	2018	CLG	Au centre de tout il y a l'enfant!
						15	2018	CLG	Activités manuelles et créatives avec les enfants
						206			
2018 - 2019-2020									
						32	2019	Cemea	"Les repas: des moments particuliers d'apprentissages et de relations"
-18									
Vitalie	Anna	01-09-18	CDD	Educatrice A2	pas requise				
2018 - 2019-2020									
Vanderfinden	Marie	01-09-17	CDI	Educatrice A2	pas requise				
2018 - 2019-2020									

Je soussignée) (Nom et Fonction)
atteste sur l'honneur que les renseignements repris dans le tableau ci-dessus sont corrects.

Christiane Fayt, Bourgmestre - Echoville de l'Extracolaire

Date et signature

18/12/19




Identité	Situation professionnelle			Formation de base			FORMATION CONTINUE			
	NOM	PRENOM	Date d'entrée en fonction	contrat actuel	Titre, diplôme, Certificat, Brevet, ou membre du personnel d'accueil extrascolaire	FORMATION INITIALE SUIVIE (100h)	NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION	FORMATION CONTINUE (50 heures par 3 ans) nombre d'heures dates	NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION	thématique de la formation suivie
	Goethals	Styve	01-07-02	CDI - APE	publicitaire	pas requis		12	ISBW	L'après midi chez les jeunes enfants
								2002		La formation chez l'enfant
								2002		Brevet de secourisme: BEPS - recyclage
								15	ISBW	Pour moi le savoir pour grandir
								3	ISBW	Faut-il parler de la mort à l'enfant et comment?
								3	ISBW	La construction de l'imaginaire chez l'enfant
								3	ISBW	Nos questions face à la sexualité des enfants
								3	ISBW	Repères et limites: faut-il punir ou sanctionner?
								12	ISBW	Écouter vraiment afin que l'autre se sente compris
								18	EPE	S'exprimer sans écraser l'autre
								18	ISBW	Enfants de 3 à 8 ans: des jeux pour se relaxer
								12	ISBW	Professionnels au cœur tendre, professionnels au cœur dur? Émotions, comment les gérer?
								3	ISBW	La harcèlement, action-en
								3	ISBW	Saoudan
								3	ISBW	Accueillir les enfants, c'est aussi entretenir une relation quotidienne avec les parents
								3	ISBW	Accueil, lewell, sexualité, adolescence, 4,5,6,7,8 ans de l'accueil
								3	ISBW	L'accueil extrascolaire, un métier
								3	EPE	Comment aborder l'enfant différent
								12	EPE	Comment aborder l'enfant différent
								3	ISBW	Accueillir les enfants c'est aussi entretenir une relation quotidienne avec leurs parents
								3	ISBW	Saoudan
								3	ISBW	Le harcèlement, action-en
								39	ISBW	
2017 - 2018 - 2019								15	2017	ISBW
								12	2017	Cook rouge
								12	2017	ISBW
								12	2017	Mois enfant mes émotions dans la relation à l'autre
								12	2017	Collaborants
2019-2021-2022								39	ISBW	
								3	2011	ISBW
								12	2012	ISBW
								12	2012	ICFA
								3	2013	ISBW
								3	2014	ISBW
								39	2014	Saoudan
2018 - 2019 - 2020								6	2018	ISBW
								13	2018	COALA
								19	2018	
								19	2018	FACE
								15	2018	QUEST
								15	2018	COALA rouge
								39	2018	ISBW
2018 - 2019 - 2020								20	2018	COALA esth
								13	2018	COALA esth
								39	2018	ISBW

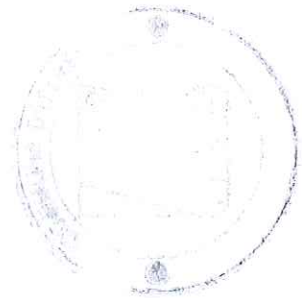
Identité		Situation professionnelle	Responsable de projet en remplacement de Mme Behou Laurence		FORMATION CONTINUE	
Joris	Frédérique	2004 CDI		Coordnatrice ATL		
			3	2008	ISRW	l'adolescent est-il une personne normale
			3	2008	ISRW	nos questions face à la sexualité des enfants
			18	2009	EPF	Evolution du personnel et fonctionnement des équipes
			4	2009	ONE	retirement
			3	2011	BW	l'accueil extrascolaire, un métier
			3	2011	ISRW	lorsque l'éveil sexuel s'exprime lors de l'accueil
			18	2011	ICC	Coordinateur, un métier de ...
			7	2012	Resonance	mener des projets ATL - intervention
			3	2013	ISRW	le harcèlement, parlons-en
			3	2014	ISRW	Sharetrap
			7	2015	ONE	la maltraitance
			14	2018	université de paix	pratiquer l'écoute
			14	2018	Université de paix	il n'y a pas que les mots pour le dire
			14	2019	Formation ISW	Formation à l'évaluation
			8	2018	Guest	Equiper de première intervention
			8	2019	CESE	Formation en gestion des conflits

Je soussigné(e)
atteste sur l'honneur que les renseignements repris dans le tableau ci-dessus sont corrects.

(Nom et Fonction)
Christian FAY, Bourgmestre - Echevin de l'Extrascolaire
OPERATEUR : Administration communale d'Iltre - Rue Plinchette, 2 - 1460 IITRE - représentée par Monsieur Christian FAY, Bourgmestre - Service extrascolaires: 067/79.43.38

Date et signature

18/12/19

n° opérateur CLE (avec distinction selon le lieu d'accueil)	forme juridique	PO (nom et adresse)	Sorte d'activités	N°compte bancaire du PO.	lieu d'accueil (classés par PO)	horaire semaine (hors mercredi)	taux encadrement	horaire mercredi	taux encadrement mercredi	taux encadrement PFP	personnel d'accueil (nombre et titre)	Projet d'accueil joint	Insertion dans un processus de formation continue	Autre subvention	demande agrément
1	Commune	Commune d'Ittre - rue Planchette, 2 - 1460 Ittre	Accueil extrascolaire		"Les Modules" - Site d'accueil de l'école communale d'Ittre	4j de 6h45-8h10. 4j de 15h15-18h30	1 pour 15 *	12h - 18h30	1 pour 12	0,35-0,25-0,15€/1/4 d'h	6 accueillants	oui	oui		oui
1	Commune	Commune d'Ittre - rue Planchette, 2 - 1460 Ittre	Accueil extrascolaire		"Maison Chabeau" - Site d'accueil de l'école communale de Virginal	4j de 6h45-8h10. 4j de 15h15-18h30	1 pour 14 *	12h - 18h30	1 pour 10	0,35-0,25-0,15€/1/4 d'h	3 accueillants	oui	oui		oui
1	Commune	Commune d'Ittre - rue Planchette, 2 - 1460 Ittre	Accueil extrascolaire		Site d'accueil de l'école libre d'Ittre	4j de 7h-8h25. 4j de 15h20-18h30	1 pour 18 *	12h15 - 18h30	1 pour 9	0,35-0,25-0,15€/1/4 d'h	4 accueillants	oui	oui		oui
1	Commune	Commune d'Ittre - rue Planchette, 2 - 1460 Ittre	Accueil extrascolaire		Site d'accueil de l'école libre de Virginal	4j de 7h-8h25. 4j de 15h20-18h30	1 pour 16 *	12h15 - 18h30	1 pour 11	0,35-0,25-0,15€/1/4 d'h	4 accueillants	oui	oui		oui

Projet d'accueil du service Accueil Temps Libre de la commune d'Ittre



Introduction

La commune d'Ittre, dans un souci de réponse aux besoins exprimés de ses habitants ainsi que des parents d'enfants fréquentant les écoles situées sur son territoire, a décidé de la mise en place d'un service chargé d'organiser l'accueil des enfants et de développer des activités en dehors des heures scolaires.

Les missions principales de ce service sont :

- Assurer et organiser l'accueil des enfants de 2,5 ans à 12 ans en dehors des heures scolaires, tenant ainsi de répondre aux besoins des familles,
- Répondre aux souhaits exprimés des parents soucieux de concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale.
- Offrir aux enfants un accueil et des activités de qualité en dehors des heures scolaires.

Comme tout milieu d'accueil organisant de manière régulière l'accueil d'enfants de 2,5 à 12 ans, le service se conforme au Code de qualité de l'accueil arrêté par le Gouvernement de la Communauté française, ainsi qu'au décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire (dont les modalités d'application ont été fixées par l'arrêté du gouvernement de la Communauté Française du 3 décembre 2003 et modifié par l'arrêté du 14 mai 2009).

Le service d'accueil de la commune d'Ittre est reconnu comme opérateur au sein du programme de Coordination Locale pour l'Enfance (CLE), agréé et subventionné par l'O.N.E. dans le cadre du décret ATL.
Pour plus d'informations : www.one.be

Objectifs :

L'objectif du service ATL est de permettre aux enfants de trouver en dehors de la famille et de l'école, un espace de vie, de détente, de découvertes, de rencontres, d'apprentissages et d'éducation à la vie sociale tout en offrant aux parents la possibilité de concilier leurs vies familiales et professionnelles.

Le service ATL se veut avant tout à l'écoute de l'enfant et de ses besoins ainsi qu'à l'écoute de sa famille. En cela, la communication animateurs/responsables/PO/parents/enfants sera considérée comme primordiale puisqu'elle sera garante d'un accueil adapté et de qualité offrant à chaque enfant les éléments indispensables à son bien-être.

Le projet d'accueil du service ATL de la commune d'Ittre s'articule autour de plusieurs grands axes : le bien-être, le temps libre, l'épanouissement personnel ; tant physique qu'intellectuel, créatif et culturel, le développement de l'autonomie, la socialisation et la citoyenneté, le développement de la confiance en soi, le respect de soi, de l'autre, du bien d'autrui et de ce qui nous entoure.

L'accueil organisé par le service ATL est un lieu :

- où l'enfant peut exprimer ses sentiments, ses idées ;
- où l'enfant peut créer, agir s'organiser et s'évaluer ;
- où l'enfant peut, développer son indépendance et son autonomie ;

- où la curiosité de l'enfant est éveillée par le choix d'activités variées qui lui sont proposées ;
- où l'enfant peut développer sa personnalité ;
- où l'enfant peut s'épanouir;
- où le respect du rythme de chaque enfant est respecté ;
- où l'enfant peut renforcer sa confiance en soi par la découverte et la valorisation de talents non-scolaires.

Le service tente de répondre au mieux aux conditions de bien-être de l'enfant en :

- engageant du personnel qualifié ayant des connaissances approfondies en matière de développement de l'enfant ;
- respectant au mieux les normes d'encadrement définies par l'ONE ;
- offrant aux accueillants la possibilité de suivre des formations continuées et en motivant ceux-ci à y participer;
- organisant l'accueil dans des locaux qu'il souhaite adaptés et en maintenant la réflexion au sujet de l'adéquation entre ces locaux et les enfants qui y sont accueillis ;
- veillant à l'aménagement et l'entretien de ces locaux ;
- veillant à la mise à disposition d'un matériel suffisant à permettre à l'enfant de profiter pleinement de son « temps libre » ;
- proposant à l'enfant des activités qui sont adaptées à son âge ;
- mettant à la disposition de l'enfant du matériel, des livres et jeux de société adaptés à son âge;
- veillant à respecter le rythme de l'enfant en alternant les périodes d'activités et de temps libre en donnant la possibilité de temps de sieste, le mercredi et lors des congés scolaires, pour les plus jeunes ;
- veillant à être à l'écoute des besoins de l'enfant ;
- posant un cadre structurant où les limites de chacun sont claires, où les règles de politesse et de respect mutuel sont explicites ;
- veillant à ce que ce cadre soit sécurisant et rassurant tant pour les parents que les enfants ;
- organisant régulièrement des réunions d'équipe et des évaluations afin de permettre aux accueillants d'échanger et d'ajuster leurs pratiques pour qu'elles répondent au mieux aux besoins de chacun.

Le service tente de permettre à l'enfant de développer son d'autonomie, son sens de la socialisation et de la citoyenneté, en :

- organisant un accueil commun aux 2 implantations scolaires des 2 réseaux d'enseignement situés sur le territoire communal ;
- organisant l'accueil en un lieu commun durant les périodes de congés scolaires ;
- proposant aux enfants un programme d'activités hebdomadaires commun aux 4 implantations ;
- instaurant un climat de tolérance et de coopération entre les enfants ;
- valorisant l'entraide et la solidarité par l'organisation d'activités communes petits – grands afin de favoriser la coopération et la prise en charge des plus petits par les plus grands;
- valorisant les initiatives;
- proposant des jeux de société, de coopération pour l'apprentissage des règles et de l'entraide, des bricolages communs...;
- encourageant l'enfant à la pratique du tri sélectif.

Le service d'accueil temps libre est un lieu où la concertation parents-accueillants-enfants est respectée. La priorité est donnée au dialogue et à la communication. Les parents sont des partenaires du service ATL, leur adhésion au présent projet pédagogique est donc essentielle. Ainsi, toute inscription à une des formes d'accueil proposé par le service ATL implique l'adoption du projet pédagogique.

Les objectifs opérationnels poursuivis par l'accueil sont précisés dans le règlement d'ordre intérieur.

L'accueil organisé en période scolaire :

Le service d'accueil organisé avant et après l'école, s'adresse aux enfants de 2,5 à 12 ans qui résident ou sont scolarisés dans l'entité. Les animateurs y accueillent les enfants tous les jours, de 15h15 à 18h30 et le mercredi de 12h00 à 18h30 (15h20 et 12h30 aux écoles libres).

Afin de permettre la mise en pratique d'un vrai temps libre ; temps où l'enfant peut déterminer lui-même ce qu'il fait et ne fait pas, de participer ou pas aux activités qui lui sont proposées ; l'accueil s'organise le plus souvent possible dans un espace subdivisé en sous-espaces tels que coin doux, coin lecture, coin créatif, coin jeux, ... ; où l'enfant trouvera à sa disposition du matériel en suffisance et adapté à son âge.

I. Un seul accueil, quatre implantations

• La Maison Chabeau

Le site d'accueil de l'école communale de Virginal dit « La Maison Chabeau » est le lieu central de l'accueil temps libre de notre commune. L'accueil avant et après l'école des enfants fréquentant l'école communale de virginal y est organisé. Ce lieu abrite également certaines des activités du programme extrascolaire. Il est le lieu d'accueil commun aux 4 implantations durant les congés scolaires.

La Maison Chabeau se compose de 5 locaux mis à la disposition des enfants et d'un espace vert à l'extérieur du bâtiment entièrement fermé.

Les 3 locaux du rez-de-chaussée sont aménagés en plusieurs espaces : le « coin doux », le « coin devoirs », le « coin animations et bricolages », et le « coin jeux ».

Le « coin devoirs » est un espace où les enfants pourront, s'ils le souhaitent, réaliser leurs devoirs dans le calme. Le « coin animations et bricolages » permet la réalisation de nombreuses activités pour les petits et les grands. Les enfants pourront y faire du dessin, de la peinture, des bricolages, etc. Le "coin jeux" regroupe les jeux de construction, des puzzles, des légos, des poupées, voitures et jeux de société pour les petits et les grands.

Les 2 locaux de l'étage accueillent les enfants de certaines des activités du programme extrascolaire, les enfants des 2 groupes des plus petits lors des « animations vacances » ainsi que certains groupes d'enfants participant à l'un ou l'autre stage organisé durant les congés scolaires.

Maison Chabeau, Site d'accueil de l'Ecole communale de Virginal : 067/ 64 91 52

Prim. 0476/98 75 92 – Mat. 0476/98 76 04

• Le Site d'accueil de l'école libre de Virginal

Ce site se compose de 2 locaux (un pour les grands et un pour les plus petits) avec des jeux et du matériel de bricolage ainsi qu'un "coin doux" où les enfants peuvent lire un livre ou se reposer.

Les enfants ont également accès à la cour de l'école, dont l'accès est sécurisé.

Site d'accueil de l'Ecole Libre de Virginal : Prim. 0476/98 75 78 – Mat. 0476/98 75 61

• Le Site d'accueil de l'école libre d'Ittre

Ce site se compose de 2 locaux (un pour les grands et un pour les plus petits) avec du matériel mis à la disposition des enfants tels que des jeux, des livres, du matériel de dessin et de bricolage.

Les enfants ont également accès à la cour de l'école, dont l'accès est sécurisé.

Site d'accueil de l'Ecole Libre d'Ittre : Prim. 0476/98 75 70 – Mat. 0476/53 13 16

• Le Site d'accueil de l'école communale d'Ittre

Ce site se compose de 3 modules (2 pour les grands et un pour les plus petits) divisés en plusieurs espaces : le « coin doux », le « coin bricolages », et le « coin jeux », le coin « dinette », le coin « construction », le « coin devoirs » espace où les enfants pourront, s'ils le souhaitent, réaliser leurs devoirs dans le calme, dans le module des grands...

Les 3 modules s'articulent autour d'un espace extérieur, entièrement fermé.
Les enfants peuvent également avoir accès, sous surveillance, à la plaine de jeux ainsi qu'au mini-terrain de sport, situés en face du site d'accueil.

Site d'accueil de l'Ecole communale d'Iltre : Prim. 0476/98 75 90 – Mat. 0471/20 55 91

II. Une équipe encadrante

Les enfants sont accueillis par une équipe dynamique dont le personnel est qualifié. La coordinatrice, la responsable de projet et les accueillants qui composent cette équipe sont ouverts aux échanges. Les accueillants ont pour rôle d'accueillir les enfants, de mettre en place des animations, d'assurer la mise en place d'un cadre clair et de veiller au respect de celui-ci, d'encadrer les activités, d'assurer le suivi des contacts avec les personnes qui confient les enfants, de relayer les informations à la responsable de projet, de veiller à la mise en application des objectifs du présent projet pédagogique. Plus de renseignements sur le personnel encadrant dans le règlement d'ordre intérieur.

La responsable de projet a pour rôle le suivi des accueillants, l'organisation et la concertation d'équipe, la planification des activités, l'encadrement et le suivi des formations des animateurs, l'information aux enfants et personnes qui confient leurs enfants, la surveillance de la mise en application des objectifs du présent projet pédagogique.

En cas d'absence d'un animateur (maladie, formation...), la responsable de projet organise au mieux son remplacement via l'engagement temporaire d'une personne répondant aux qualifications requises ou via l'engagement ponctuel de personnes sous A.L.E.

III. Un programme d'activités

L'épanouissement de l'enfant est un axe central du projet d'accueil du service ATL. Chaque année un programme d'activités hebdomadaires variées, tant sportives que culturelles, adaptées à l'âge des enfants est mis en place par la commune,

Ce programme d'activités est établi en fonction des propositions de partenariats émanant des associations situées sur le territoire de la commune et dont le champ d'action est l'enfant.

Il est donc revu et remanié chaque année en fonction des nouvelles propositions, des souhaits émis par les participants, de l'intérêt porté pour les activités proposées, des dédoublements à programmer en fonction de la demande, du respect des locaux...

Le programme poursuit les mêmes objectifs que ceux de l'accueil « simple » organisé au sein des 4 implantations scolaires. Il permet cependant d'investir davantage certains objectifs tels que :

- le développement physique par le biais d'activités sportives ou psychomotrices qui permettent à l'enfant de se dépenser ;
- la créativité de l'enfant par le biais de nombreuses activités d'expression, de création et de communication ;
- la curiosité de l'enfant par le biais d'activités d'initiations proposées;
- la socialisation par la mixité des groupes participant au programme organisé pour les 4 implantations scolaires ;

IV. Inscription et tarif

Accueil avant et après l'école

Documents d'inscription : Un bulletin d'inscription doit être complété et remis chaque début d'année scolaire. La fiche médicale et le « document de reprise » sont à compléter la première fois que l'enfant est accueilli. Les parents sont invités à communiquer au service toutes les modifications intervenues dans le courant de l'année scolaire et qui sont nécessaires au bien-être de l'enfant et au

bon déroulement du service. Les parents, par l'inscription de leur enfant, donnent leur accord de principe sur le présent projet pédagogique et le règlement d'ordre intérieur.

Tarif : Tant l'accueil du matin que l'accueil du soir sont payants.

Les parents interviennent financièrement au prorata de la fréquentation de leur(s) enfant(s) à l'accueil organisé. La participation financière se calcule selon un taux au ¼ d'heure de :

1 enfant inscrit	0,35€
2 enfants inscrits	0,25 €
3 enfants inscrits et plus	0,15 €

Les présences sont prises et calculées au moyen du système de « scanning » mis en place depuis le 1^{er} janvier 2018. L'accueil entre 8h et le début des cours ainsi que celui entre la fin des cours et 15h30 est gratuit.

Les parents dont les enfants fréquentent le service d'accueil reçoivent, par courrier ou par mail, un bulletin de versement se rapportant au mois précédent.

Un supplément de 5 € par ½ heure est réclamé aux parents qui viennent rechercher leur(s) enfant(s) au-delà des heures de garderie fixées (18h30). Il est à noter que ces retards ne peuvent revêtir qu'un caractère exceptionnel.

Journée pédagogique

Document d'inscription à renvoyer au service pour chaque journée pédagogique.

Tarif : l'accueil lors des journées pédagogiques est payant et se calcule selon un taux au quart d'heure. (Voir accueil après l'école).

Programme d'activités extrascolaires

Documents d'inscription à renvoyer au service à partir de la date mentionnée de « début des inscriptions ». Plus d'informations au sein du [règlement des activités extrascolaires](#).

Accueil organisé en période de congé scolaire :

L'accueil organisé par le service ATL couvre toutes les périodes de congés scolaires de 7h30 à 18h30. Ce service est organisé suivant un calendrier découpant les périodes de congés scolaires en semaines :

Des « Animations vacances » sont organisées 6 semaines sur l'année de 10h à 16h aux périodes fixes suivantes :

- Congé de détente
- Première semaine des vacances de printemps
- Deux premières semaines complètes du mois de juillet
- Deux dernières semaines complètes du mois d'août.

Durant ces 6 semaines, le service met en place sous la dénomination « Animations vacances » ; des activités sur base d'un thème choisi, des jeux de plein air, des animations ludiques, des ateliers créatifs, des ateliers culinaires ; développe des ateliers d'expression, des activités sportives dans des locaux communaux ou à l'extérieur (locaux d'associations, piscines, ... déplacement en car communal), organise des visites à thème, des excursions, des visites culturelles, ... Plus d'informations au sein du [règlement des animations vacances](#).

Les autres semaines sont couvertes par un accueil simple à la Maison Chabeau de 7h30 à 18h30. Cet accueil simple peut être couplé avec un ou plusieurs stages du programme mis en place par le

service, en partenariat avec les acteurs locaux ou avec une ou plusieurs « journées extraordinaires ». Le programme de stages mis en place durant les périodes de congés scolaires (hors périodes d'animations vacances) est revu et remanié chaque année en fonction des éventuelles nouvelles propositions, des souhaits émis par les participants, de l'intérêt porté pour les activités proposées, de la disponibilité des locaux communaux et des transports nécessaires.

Les « journées extraordinaires » sont des journées à thème régulièrement organisées durant les congés scolaires.

Les familles non domiciliées dans la commune et dont les enfants ne fréquentent pas les écoles de l'entité, sont invitées à utiliser les services organisés dans la commune de leur domicile.

I. Inscription et tarif

Animations vacances :

L'inscription aux Animations Vacances se fait au moyen du document d'inscription qui est mis à disposition des parents avant chaque période.

Ce document se retrouve sur le site www.ittre.be et peut être envoyé par mail (ou par courrier) sur simple demande.

Une fiche médicale et un document de reprise sont à compléter la première fois que l'enfant est accueilli. Ces fiches sont mises à jour régulièrement. Les parents, par l'inscription de leur enfant, donnent leur accord de principe sur le présent projet pédagogique et le règlement d'ordre intérieur.

Tarif : Une journée d'animation (de 10h à 16h) coûte 10€ pour le premier enfant, 8€ pour le deuxième, 6€ pour le troisième et suivants. Ce prix comprend toutes les activités : excursions, piscine, activités créatives, culinaires

Une réduction de 3€ sur ce tarif sera accordée à toute personne dont le (R.I.) - Revenu Imposable ne dépasse pas le montant du R.I.S. - Revenu d'Intégration Sociale (ou revenu équivalent). Cette réduction sera accordée sur présentation d'un document émis par le Centre Public d'Action Sociale.

Dès réception du document d'inscription, la pré-inscription de l'enfant est effectuée. Le paiement de la facture confirmera cette inscription.

L'accueil organisé à la « Maison Chabeau » avant et après les animations est payant de 7h30 à 9h30 et de 16h30 à 18h30. La participation financière se calcule selon un taux au quart d'heure (voir accueil après l'école) et les présences sont prises au moyen d'un système de « scanning ».

L'accueil entre 9h30 et 10h et entre 16h et 16h30 est gratuit.

Le montant payé pour les Animations vacances et pour le service d'accueil avant et après journée est automatiquement repris sur l'attestation de déductibilité fiscale qui est envoyée dans le courant du mois d'avril.

Info : Certaines mutuelles interviennent dans la participation financière des parents aux Animations vacances ...

Accueil simple :

Durant les semaines qui ne sont pas couvertes par des « Animations vacances », un accueil simple est organisé, sans interruption, de 7h30 à 18h30. Il est accessible moyennant inscription préalable.

Documents d'inscription : bulletin d'inscription, mis à la disposition des parents avant chaque période. Ce document se retrouve sur le site www.ittre.be et peut être envoyé par mail (ou par courrier) sur simple demande.

Les tarifs sont ceux pratiqués pour l'accueil après l'école. Un forfait de 5h de présence sera automatiquement comptabilisé aux parents dont les enfants inscrits ne se sont pas présentés. Les désinscriptions sont tolérées jusqu'à 5 jours ouvrables avant la date du début de la période de congé.

Journées extraordinaires

Documents d'inscription mis à la disposition des parents avant chaque période. Ce document se retrouve sur le site www.ittre.be et peut être envoyé par mail (ou par courrier) sur simple demande.

Tarif : Une journée extraordinaire (de 10h à 16h) coûte 10€. Un accueil (payant) de 7h30 à 10h et de 16h à 18h30 est organisé à la « Maison Chabeau » pour les parents qui le souhaitent.

Programme de stages

Documents d'inscription à renvoyer au service uniquement pour une inscription à l'accueil organisé avant et /ou après stage. Les inscriptions aux stages se font directement auprès de l'opérateur.

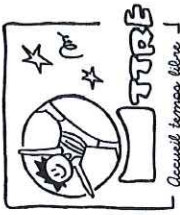
Service ATL de la Commune d'ITTRE :

www.ittre.be

serviceextrascolaire@ittre.be – Rue planchette, 2 – 1460 Ittre - Tél : 067/79.43.38 – 0472/48.10.07

Frédérique Joris (coordinatrice ATL) - f.joris@ittre.be - Sylviane Bontet – s.bontet@ittre.be

Echevin responsable : Christian Fayt (Bourgmestre) – c.fayt@ittre.be



Projet d'accueil du service Accueil Temps Libre de la commune d'Ittre

Missions :

- Assurer et organiser l'accueil des enfants de 2,5 ans à 12 ans (domiciliés ou scolarisés dans l'entité) en dehors des heures scolaires.
- Offrir aux enfants un accueil et des activités de qualité en dehors des heures scolaires.

Objectifs :

- Permettre aux enfants de trouver en dehors de la famille et de l'école, un espace de vie, de détente, de découvertes, de rencontres, d'apprentissages et d'éducation à la vie sociale.
- Permettre aux parents de concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale.
- Etre à l'écoute de l'enfant et de ses besoins ainsi qu'à l'écoute de sa famille.
- Réfléchir l'accueil sur les axes suivants : le bien-être, le temps libre, l'épanouissement personnel : tant physique qu'intellectuel, créatif et culturel, le développement de l'autonomie, la socialisation et la citoyenneté, le développement de la confiance en soi, le respect de soi, de l'autre, du bien d'autrui et de ce qui l'entoure.

Moyens :

Le service tente d'atteindre ces objectifs en :

- engageant du personnel qualifié ayant des connaissances approfondies en matière de développement de l'enfant ;

- respectant au mieux les normes d'encadrement définies par l'ONE ;
- offrant aux accueillants la possibilité de suivre des formations continuées et en motivant ceux-ci à y participer ;
- organisant l'accueil dans des locaux qu'il souhaite adaptés, aménagés et entretenus, ainsi qu'en maintenant la réflexion au sujet de l'adéquation entre ces locaux et les enfants qui y sont accueillis ;
- veillant à la mise à disposition d'un matériel suffisant et adapté à chaque âge, afin de permettre à l'enfant de profiter pleinement de son « temps libre » ;
- proposant à l'enfant des activités qui sont adaptées à son âge ;
- veillant à respecter le rythme de l'enfant en alternant les périodes d'activités et de temps libre en donnant la possibilité de temps de sieste, le mercredi et lors des congés scolaires, pour les plus jeunes ;
- veillant à être à l'écoute des besoins de l'enfant ;
- posant un cadre structurant où les limites de chacun sont claires, où les règles de politesse et de respect mutuel sont explicites ;
- veillant à ce que ce cadre soit sécurisant et rassurant tant pour les parents que les enfants ;
- organisant régulièrement des réunions d'équipe et des évaluations afin de permettre aux accueillants d'échanger et d'ajuster leurs pratiques pour qu'elles répondent au mieux aux besoins de chacun.
- organisant un accueil commun aux 2 implantations scolaires des 2 réseaux d'enseignement situés sur le territoire communal ;
- organisant l'accueil en un lieu commun durant les périodes de congés scolaires ;
- proposant aux enfants un programme d'activités hebdomadaires commun aux 4 implantations ;
- instaurant un climat de tolérance et de coopération entre les enfants ;

- valorisant l'entraide et la solidarité par l'organisation d'activités communes petits – grands afin de favoriser la coopération et la prise en charge des plus petits par les plus grands ;
 - valorisant les initiatives ;
 - proposant des jeux de société, de coopération pour l'apprentissage des règles et de l'entraide, des bricolages communs... ;
 - encourageant l'enfant à la pratique du tri sélectif.
- Le service d'accueil temps libre est un lieu où la concertation parents-accueillants-enfants est respectée. La priorité est donnée au dialogue et à la communication.

En période scolaire :

Accueil

Les animateurs accueillent les enfants tous les jours, après l'école, au sein des 4 implantations :

- La Maison Chabeau - site d'accueil de l'école communale de Virginal ouvre ses portes de 15h15 à 18h30 - le mercredi de 12h00 à 18h30, tout comme
- Le site d'accueil de l'école communale d'Ittre.
- Le site d'accueil de l'école libre d'Ittre et
- Le site d'accueil de l'école libre de Virginal de 15h20 à 18h30 - le mercredi de 12h30 à 18h30

Tarif : Tant l'accueil du matin que l'accueil du soir sont payants. La participation financière se calcule selon un taux au quart d'heure de 0,35€ (1 enfant inscrit) - 0,25€ (2 enfants inscrits) et 0,15€ (3 enfants ou plus). Les présences sont prises et calculées au moyen du système de « scanning » mis en place depuis le 1^{er} janvier 2018.

L'accueil entre 8h et le début des cours ainsi que celui entre la fin des cours et 15h30 est gratuit.

Les parents dont les enfants fréquentent le service d'accueil reçoivent, par courrier ou par mail, un bulletin de versement se rapportant au mois précédent.

Journées pédagogiques

Tarif : l'accueil lors des journées pédagogiques est payant et se calcule selon un taux au quart d'heure. (Voir accueil après l'école).

Programme d'activités

L'épanouissement de l'enfant est un axe central du projet d'accueil du service ATL. Chaque année un programme d'activités hebdomadaires variées, tant sportives que culturelles, adaptées à l'âge des enfants est mis en place par la commune. Ce programme permet :

- le développement physique par le biais d'activités sportives ou psychomotrices qui permettent à l'enfant de se dépenser ;
- la créativité de l'enfant par le biais de nombreuses activités d'expression et de création;
- la curiosité de l'enfant par le biais d'activités d'initiations proposées;
- la socialisation par la mixité des groupes participant au programme organisé pour les 4 implantations scolaires ;

Plus d'informations au sein du règlement des activités extrascolaires.

En période de congé scolaire :

L'accueil organisé par le service ATL couvre toutes les périodes de congés scolaires de 7h30 à 18h30. Ce service est organisé suivant un calendrier découpant les périodes de congés scolaires en semaines :

Des « Animations vacances » sont organisées aux périodes fixes suivantes :

- ✓ Congé de détente
- ✓ Première semaine des vacances de printemps
- ✓ Deux premières semaines complètes du mois de juillet

- ✓ Deux dernières semaines complètes du mois d'août.

Durant ces 6 semaines, le service met en place sous la dénomination « Animations vacances » de multiples activités sur base d'un thème choisi. Plus d'informations au sein du règlement des animations vacances.

Tarif : Une journée d'animation (de 10h à 16h) coûte 10€ pour le premier enfant, 8€ pour le deuxième, 6€ pour le troisième et suivants. Ce prix comprend toutes les activités : excursions, piscine, activités créatives, culinaires

Durant les 6 semaines d'« animations vacances », un accueil est organisé à la « Maison Chabeau » pour les parents qui le souhaitent. Cet accueil est payant de 7h30 à 9h30 et de 16h30 à 18h30. La participation financière se calcule selon un taux au quart d'heure (voir accueil en période scolaire). Les présences sont prises et calculées au moyen du système de « scanning » mis en place depuis le 1^{er} janvier 2018. L'accueil entre 9h30 et 10h et entre 16h et 18h30 est gratuit.

Durant les autres semaines, l'accueil simple est organisé, sans interruption, de 7h30 à 18h30 à la « Maison Chabeau ».

Tarif : Les tarifs sont ceux pratiqués pour l'accueil après l'école. Un forfait de 5h de présence sera automatiquement comptabilisé aux parents dont les enfants inscrits ne se sont pas présentés. Les désinscriptions sont tolérées jusqu'à 5 jours ouvrables avant la date du début de la période de congé.

Cet accueil simple peut être couplé avec un ou plusieurs stages du programme mis en place par le service, en partenariat avec les acteurs locaux ou avec une ou plusieurs « journées extraordinaires » .

Tarif : Attention : Les inscriptions aux stages et le paiement de ceux-ci se font directement auprès de l'opérateur.

Les « journées extraordinaires » sont des journées à thème régulièrement organisées durant les congés scolaires.

Tarif : Une « journée extraordinaire » (de 10h à 16h) coûte 10€.

Réductions applicables, déductibilité fiscale, ...

Informations au sein du projet d'accueil dans sa version complète sur le site www.ittre.be

Numéros utiles :

Service ATL de la Commune d'ITTRE :

- serviceextrascolaire@ittre.be: 067/79.43.38
Rue planchette, 2 – 1460 Ittre – 0472/48.10.07
- Frédéric Joris - f.joris@ittre.be
- Sylviane Bontet - s.bontet@ittre.be

Sites d'accueil :

- Maison Chabeau: 067/ 64 91 52
Prim. 0476/98 75 92 – Mat. 0476/98 76 04
- Ecole Libre de Virginal:
Prim. 0476/98 75 78 – Mat. 0476/98 75 61
- Ecole Libre d'Ittre:
Prim. 0476/98 75 70 – Mat. 0476/53 13 16
- Ecole communale d'Ittre:
Prim. 0476/98 75 90 – Mat. 0471/20 55 91

Administration communale d'Ittre :

- info@ittre.be
Rue planchette, 2 – 1460 Ittre - Tél : 067/64.60.63
- Echevin de l'Extrascolaire : Christian Fayt
c.fayt@ittre.be

Informations complémentaires et projet d'accueil dans sa version complète sur le site www.ittre.be
Visitez également le site de l'ONE : www.one.be



- EXTRASCOLAIRE - ACCUEIL TEMPS LIBRE (ATL)
- ATL - Le sondage - questions pour les parents
- ATL - Le sondage - questions pour les enfants
- ATL - Le sondage - questions pour les opérateurs
- Le projet d'accueil
- Les Activités après l'école
- Le Soutien à la réussite scolaire

Gérer les portlets

Vous êtes ici: Accueil / Ma commune / Services communaux / Extrascolaire - Accueil Temps Libre (ATL)

Contenus Voir Modifier Partage Téléverser Découper Présenter à partir Actions Configurations Affichage Ajout d'un élément État Publié dans la navigation

Extrascolaire

Par admin — Dernière modification 25/06/2019 13:01 — Historique

Rue de la Planchette , 2
1460 Ittre
+32 (0) 67 79 43 38
+32 (0) 472 40 10 07
Voir sur la carte
serviceextrascolaire@ittre.be

Lundi	09:00	12:00	13:00	16:00
Mardi	09:00	12:00	13:00	16:00
Mercredi	09:00	12:00		
Jeudi	09:00	12:00	13:00	16:00
Vendredi	09:00	12:00		

Coordinatrice ATL (Administration communale / Extrascolaire - Accueil Temps Libre (ATL))
f.joris@ittre.be
Frédérique Joris

Agent administratif (Administration communale / Extrascolaire - Accueil Temps Libre (ATL))
s.bontet@ittre.be
Sylviane Bontet



Recherche d'une adresse



- MA COMMUNE
- LOISIRS
- ECONOMIE
- Je suis
- Je trouve

- Contenus
- Voir
- Partager
- Les Auteurs
- Configurations
- Affichage
- Nous diriez

Actualités



Bonnes fêtes



Rappel: distribution des colis de Noël



Travaux rue de l'Eglise à Haut-Ittre



Accueil Temps Libre - sondage



Collecte des déchets



Accueil durant les congés d'hiver

Commune Ittre - Accueil

mmoneittrre/Pref=symt_homepage_panele&ie=ARDXZdY8WjUdOX8_pTEmCRpW6ErVldd-8F5ONTTChvqf9SaWigsast1hc0U6eXpITtU2uL5-

Commune Ittre

Page Boite ...

Evénements

Notifications

Statistiques

Outils ...

Plus ...

Modifi ...

Paramètres

Aide ...

Commune Ittre

@communeittrre

Accueil

Publications

Vidéos

Photos

A propos

Communauté

Evénements

Offres d'emploi

Plus

Gérer les promotions

422 Personnes touchées

16 Interactions

Boast indisponible

422

16

Commenter en tant que Commune Ittre

Parager

Page créée le 12 juin 2017

Transparence de la Page

Informations

Langues

Informations concernant les domaines de statistiques de Page

Conditions générales

Publicité

Communauté

Contenus

Facebook © 2019

Le programme des animations vacances de l'été est disponible sur votre site communal.

Animations Vacances

du 9 au 12 juillet et du 19 au 20 août

Le programme des Animations vacances

En savoir plus

P.V. DE LA REUNION DE LA CCA DU 04.12.2019

La réunion débute à 20 heures . Elle est présidée par Monsieur Christian Fayt.

Sont présents : C. Fayt, A. Olivier, R. Flandroy , F. Jolly, C. Dumoulin, A. Zanella, C. Piedboeuf-Boen, S. Bontet, K. Verbeke, L. Dehoux, V. Tilmans, S. Mahy, P. Dedeurwaerder, J. Angioï,
Excusés: M. Tronion, N. Joachim, E. Jadot, C. Debruyne, C. Grégoire, M. Ducochet.
Secrétariat assuré par :F.Joris

1. Modifications de la composition de la CCA

Composante 1 : Les représentants de la Commune : démission de Mme Tavernier. Mr Shoukens, suppléant, a été invité à cette réunion.

Composante 2: Mme Hautenaue remplacée par Mme Zanella.

Composante 5: Mr Ducochet a envoyé une lettre de démission.

Nous devons envoyer à l'ONE une demande de modification de la composition de la CCA dès que le remplacement de Mme Tavernier aura été actée au Conseil communal.

2. Rappel du rôle de la CCA

Monsieur le Président rappelle les objectifs du décret ATL qui sont les suivants :

- **Contribuer à l'épanouissement global des enfants** par l'organisation d'activités de développement multidimensionnel adaptées à leurs capacités et à leurs rythmes.
- **Contribuer à la cohésion sociale** en favorisant l'intégration de publics différents se rencontrant dans un même lieu
- Faciliter et consolider la vie familiale, **notamment en conciliant vie familiale et professionnelle, en permettant aux personnes qui confient l'enfant de le faire accueillir pour des temps déterminés dans une structure d'accueil de qualité**

La CCA est tout d'abord un **lieu de rencontre et d'échange**.

La CCA est aussi un **lieu de concertation et de coordination**.

Elle participe à la réalisation et à la mise à jour d'un **état des lieux** de l'offre d'accueil sur le territoire de la commune, participe à **l'élaboration du programme** de coordination locale pour l'enfance, **définit les objectifs prioritaires** du plan d'action annuel et évalue ce Plan d'Action Annuel (**rapport d'activités**).

Monsieur le Président rappelle l'intérêt porté à l'extrascolaire par la Commune et ce depuis bien avant l'entrée en vigueur du décret. Ittre a été, par ailleurs, une des premières communes à rentrer dans le dispositif, il y a plus de 15 ans.

3. Présentation et Validation de la seconde évaluation du programme CLE

L'article 30 du décret ATL prévoit que :

« La commune réalise ou fait réaliser, deux ans après l'agrément du programme CLE et deux ans après la première évaluation, un rapport d'évaluation relatif au programme CLE. Ledit rapport est transmis à la CCA, laquelle propose, le cas échéant, les modifications qu'elle estime utiles. La commune transmet le rapport d'évaluation, le cas échéant modifié, à la Commission d'agrément. »

Il est à noter que L'évaluation à deux ans est désormais facultative. Il s'agit pour les communes de réaliser cette évaluation 4 ans après l'agrément du programme CLE.

La seconde évaluation (envoyée aux memembrse en prélude à la réunion) a été réalisée sur base d'un canevas proposé antérieurement par l'OEJAJ. En 2020, le canevas sera revu pour être adapté au nouveau formulaire de l'état des lieux (et analyse des besoins), actualisé en 2019. Il s'agira en effet, à plus long-terme, pour la Commission d'agrément ATL et l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse, de pouvoir en tirer des éléments d'évaluation à l'échelle de la Communauté française dans le cadre de leur mission respective (notamment l'article 44 du décret). Ceci nécessitera donc d'adopter un canevas partagé et un outil de recueil des données adapté.

Il est à noter que cette seconde évaluation a été réalisée sans avoir pu recevoir de l'OEJAJ les données initiales reprises dans l'état des lieux de 2015. Il semblerait que l'OEJAJ n'ait plus accès à ces données (qui ont été « écrasées » par un autre fichier) ...

Cette seconde évaluation est donc réalisée sur base des éléments connus (après concertation avec l'ONE).

Mail de Mme Aurélie Denoncin :

Après concertation avec M. Urganici et étant donné la situation ;

Le rapport d'évaluation est conçu comme un outil qui doit vous servir ainsi qu'aux membres de la CCA à vérifier si le programme CLE a permis d'atteindre les objectifs qui étaient fixés et a répondu aux besoins identifiés il y a 5 ans.

Puisque vous arrivez normalement à la fin de l'élaboration de votre 4^{ème} programme CLE (attendu pour le 01/02/2020), nous vous proposons d'utiliser les informations qui sont en votre possession (contenu du programme CLE précédent, rapports d'activités et plans d'actions annuels, ...) pour compléter, autant que vous le pouvez, le canevas de rapport d'évaluation du programme CLE.

Les membres ne souhaitant pas apporter de modification à ce document, la seconde évaluation du programme CLE est approuvée à l'unanimité des membres présents.

4. Etat des lieux 2019 et analyse des besoins : présentation

L'état des lieux permet de connaître précisément quels sont les acteurs agissant sur le territoire de la Commune et l'offre d'accueil qu'ils proposent. L'analyse des besoins permet de connaître précisément les besoins des parents, des enfants et des professionnels en termes d'offre et de qualité de l'accueil.

Explication et présentation de l'état des lieux et de l'analyse des besoins au moyen de deux powerpoints, ainsi que de la synthèse réalisée + du mode opératoire choisi.

Les membres ne relevant pas d'autres points pertinents à mettre en lumière au sein du prochain programme CLE, l'état des lieux est approuvé par la CCA.

5. Présentation et Validation du Rapport d'activité annuel

Le plan d'action annuel définit, année après année, les objectifs prioritaires à travailler dans le secteur de l'accueil temps libre sur la Commune et les actions à mener pour les atteindre.

Le rapport d'activité évalue si les objectifs ont été atteints ou non et analyse les raisons de la réalisation ou non de ces actions. Il aide à se fixer des nouveaux objectifs pour l'année.

On pourrait définir le rapport d'activité comme un récapitulatif de toutes les actions réalisées par la coordination ATL au cours de l'année, accompagné d'une analyse commentée de l'impact de ces actions sur le secteur et d'une analyse des facilités et des difficultés rencontrées par la Coordination ATL pour réaliser ces actions.

Le rapport d'activités annuel (envoyé aux membres avant la réunion) est approuvé par les membres présents.

6. Présentation du Plan d'action annuel.

Le plan d'action annuel représente pour le Coordinateur ATL et pour la CCA une sorte de cahier des charges du travail à réaliser pour l'année.

15 points sont définis :

1. Reconduction du programme annuel d'activités extrascolaire
2. Finalisation de l'Etat des lieux et de l'analyse des besoins
3. Rédaction du Programme CLE
4. Continuité du projet de rénovation des locaux de l'extrascolaire du site de l'école communale d'Ittre.
5. Travail en partenariat avec les différentes équipes sur la mise en place d'une charte du « bien vivre ensemble » au sein des 4 sites d'accueil et spécifique à chacun d'entre eux. (résolution des conflits inter-enfants et inter-équipes)
6. Mise en place de formations, l'aide aux choix, la motivation et l'inscription des animateurs à des formations continuées. Analyse de l'utilisation du Carnet de Bord et si nécessaire, sensibilisation des équipes à son utilisation.
7. Mise en place de réunions « in situ » plus régulières + réunion annuelle Equipes/PO. Recherche de solutions pour permettre la visite de la coordinatrice au moins 2x par mois sur tous les sites.
8. Recherche continue d'un équilibre entre le nombre d'enfants et la présence d'un nombre suffisant d'accueillants. Gestion des horaires de l'équipe, des remplacements, des ALE, des VA, NP, CM, CR,
9. Continuité du travail d'écriture du volet du PA spécifique à chaque site.
10. Suivi de la refonte du RT et plus spécifiquement du volet « extrascolaire » + descriptif de fonction des accueillantes.
11. Développement du partenariat existant entre la Commune et les asbl de l'entité pour l'organisation de stages durant les périodes de congé scolaires et mise en place de journées extraordinaires (périodes non-couvertes par les animations vacances)
12. Etude, réflexion et, si nécessaire, refonte de l'organisation du temps d'accueil durant les vacances scolaires (hors Animations vacances).
13. « Prise en main » du site internet communal – onglet extrasco afin de le rendre plus convivial et complet ou création d'un « blog » ou d'un site extrascolaire avec un lien au départ du site communal.
14. Réponse aux différents appels à projets et/ou concours
15. Sécurisation du chemin d'accès au site d'accueil de l'école communale d'Ittre.

Ce document sera finalisé pour approbation lors de la prochaine CCA.

7. Programme CLE : Renouvellement de l'agrément : présentation de l'ébauche et travail sur le contenu

Démarrage de la construction du nouveau programme CLE – demande de renouvellement (doit être rentré à l'ONE pour le 1^{er} février. CC du 21 janvier Collège du 6 janvier).

Présentation de l'ébauche et demande aux membres s'ils ont des objectifs ou des points qu'ils aimeraient retrouver dans ce programme CLE.

Objectif : finalisation du travail pour la prochaine réunion de la CCA qui aura encore lieu en décembre. Fixer la date.

Pour rappel

L'offre d'accueil sur le territoire est présentée dans un programme CLE (coordination locale pour l'enfance), envisagé comme un programme d'accueil de l'enfance coordonné et concerté entre les parties concernées et appliqué sur un territoire déterminé. La concertation des acteurs locaux permet de structurer l'offre d'accueil, et favorise la mise en commun de moyens et l'établissement de synergies visant une plus grande efficacité.

Le programme CLE vise le développement d'initiatives existantes et, s'il échoue, la création de nouvelles initiatives qui rencontrent tout ou partie des besoins révélés par l'état des lieux.

Il couvre, une ou plusieurs des périodes suivantes :

- le temps avant et après l'école jusqu'au moins 17h30
- Le mercredi après-midi
- (éventuellement) le week-end,
- Les congés scolaires.

En plus du programme CLE, des documents relatifs à son élaboration, du tableau de synthèse il est demandé à la commune de fournir le tableau de formation des accueillant(e)s et du responsable de projet.

Elaboré sur base de l'état des lieux et de l'analyse des besoins, le programme CLE permet :

- de confronter l'offre d'accueil existante et les besoins exprimés ;
- d'identifier, suite à cette confrontation, les besoins exprimés déjà rencontrés et les besoins exprimés non rencontrés par les opérateurs de l'accueil ;
- de rassembler tous les opérateurs qui souhaitent travailler ensemble pour tenter de répondre à ces besoins et pour participer au développement qualitatif de ce secteur ;
- d'identifier les adaptations ou nouvelles initiatives à mettre en œuvre endéans les cinq prochaines années pour répondre aux besoins et développer le secteur.

La Commission d'agrément de l'ONE avait émis un avis favorable au renouvellement d'agrément du Programme CLE de notre commune en 2015. Cet agrément avait été motivé par le fait que **« la commune s'implique dans une démarche dynamique, visant une amélioration de la qualité, notamment en inscrivant son personnel dans une démarche de formation et qu'elle cherche incontestablement à coordonner les activités des opérateurs locaux »**.

Notre commune d'Iltrre en est à son 4^{ème} programme CLE. Il s'agit donc ici plus d'un renouvellement que d'une refonte complète d'un « système qui tourne »

Il est décidé d'intégrer au sein du nouveau programme CLE les points suivants :

1. L'analyse et l'organisation du rassemblement du mercredi après midi avec organisation d'ateliers en tournante
2. Le projet de dynamisation des périodes accueil simple. Besoin révélé par l'état des lieux
3. L'info aux parents (dont refonte de l'onglet au sein du site +, comme le site internet présente également l'avantage de s'identifier en tant que parent ou enfant ce qui permet à l'utilisateur d'être dirigé vers les infos pertinentes pour lui, exploiter cette fonction qui ne l'est pas encore.
4. Le Travail en équipe sur un projet d'accueil plus spécifique à chacune des implantations. Travail en partenariat avec les accueillants.
5. La création de chartes de vie au sein des 4 sites
6. La mise au point d'un « Modus Operandi » de comment fonctionne le site habituellement (pour faciliter l'entrée de nouveaux ou de remplaçants).

7. La continuité du travail d'amélioration des locaux et, plus principalement, de ceux dits «Les Modules » (IC)

Ce document sera finalisé pour approbation lors de la prochaine CCA.

8. Appel à Projet Provincial

Le Collège provincial a accordé une subvention à notre commune dans le cadre du projet visant à améliorer les conditions d'accueil des enfants de 3 à 12 ans.

Pour rappel, le projet rentré, qui avait été présenté lors de la dernière CCA, concernait principalement le site d'accueil de l'école communale d'Iltre.

Montant subsidié : 1892,77 €. Ce montant servira à financer les travaux en cours ou déjà réalisés au sein du site de l'ECI. Il servira également à l'achat de petits jeux extérieurs/intérieurs pour les 3 autres sites.

Continuité de la réponse à l'appel à projet mené avec l'école et l'AP

+ soutien de l'AP pour l'achat de jeux extérieurs (500€)

+ Soutien du Comité scolaire pour l'achat d'un abri de jardin (à venir)

+ Soutien communal : réfection toiture + espace Hors pluie + armoires jeux et cartables

+ nouvelle réponse à concours « Brico » mené par l'école

Merci à tous pour cet investissement

Pour rappel également

Lors de la dernière réunion, il a été proposé de réfléchir ensemble à la mise en place de « mallettes » jeux, livres, activités ; tournantes, à présenter en réponse à l'appel à projets 2020.

Nous nous y attellerons donc lors de la première CCA de 2020

9. Divers

Pôle enfance/petite-enfance :

Monsieur le Président souhaiterait connaître l'avis des animateurs au sujet de l'aménagement de la plaine de jeux située en face de la « Maison Chabeau » (la crèche sollicite la mise à disposition de tout l'espace).

Une réflexion devrait également être menée à propos de l'espace « pétanque » (terrain communal) qui n'est plus du tout utilisé et qui pourrait être transformé à l'attention des enfants (appels à projets/subsides, ...)



La coordinatrice,
Frédérique Joris



Le Président de la CCA,
Christian Fayt

P.V. DE LA REUNION DE LA CCA DU 18.12.2019

La réunion débute à 20 heures . Elle est présidée par Monsieur Christian Fayt.

Sont présents : C. Fayt, A. Olivier, R. Flandroy, F. Jolly, N. Poelaert, C. Piedboeuf-Boen, K. Verbeke, L. Dehoux, F. Walravens, P. Dedeurwaerder, J. Angïoi.

Excusés: M. Tronion, N. Joachim, N. Guillaume, A. Zanella, V. Tilmans, N. Lourtie, E. Jadot.

Secrétariat assuré par :F.Joris

1. Plan d'action annuel 2019/2020 - Approbation.

Le plan d'action annuel représente pour le Coordinateur ATL et pour la CCA une sorte de cahier des charges du travail à réaliser pour l'année.

Les 15 points définis lors de la réunion du 4 décembre dernier ont été repris dans le canevas à faire parvenir pour le 31 décembre 2019. Ce canevas du PAA ainsi que celui du RAA seront également présentés au Conseil communal pour information.

Le document finalisé a été envoyé aux membres en prélude à la réunion de ce jour.

Le courriel invitait les membres qui ne pouvaient être présents à faire part de leurs remarques, observations ou suggestions par retour mail.

A la demande d'un membre, il est apporté des précisions complémentaires sur l'objectif 6 : « dynamisation des périodes d'accueil simple ».

Un membre souhaite qu'une attention accrue soit apporté à la surveillance des espaces « toilettes » au sein de l'école libre d'Ittre ainsi qu'à la gestion des conflits entre enfants survenant lors des temps d'accueil. Il est précisé que cette demande est comprise au sein des objectifs 8 à 10.

Aucune remarque, demande d'ajout ou de modification n'ayant été formulée, tant en séance que par retour mail, le Plan d'Action Annuel est approuvé.

2. Programme CLE – Renouvellement de l'agrément 2020/2025 - Approbation

Notre commune d'Ittre en est à son 4^{ème} programme CLE (3^{ème} renouvellement). Le document complet, annexes comprises (documents relatifs à son élaboration, tableau de synthèse et tableau de formation des accueillant(e)s et du responsable de projet) doit être rentré à l'ONE pour le 1^{er} février 2020.

Il doit faire l'objet de l'approbation de la CCA et du Conseil communal (séance du 21 janvier).

Lors de la réunion du 4 décembre, il a été décidé d'intégrer 7 points au sein du programme CLE. Ceux-ci ont été détaillés au sein du CLE et ont été explicitement cités en page 4 , sous le titre : « Outre ce qui a déjà été mis en place, ce qui devrait être réalisé afin d'apporter une réponse aux besoins révélés ».

Les besoins pertinents révélés par l'état des lieux sont, quant à eux, repris en synthèse en page 3, sous l'objectif général et principal poursuivi du CLE 2020-2025.

Cette synthèse à été réalisée sur base de la présentation PP projetée lors de la réunion du 4/12.

Le document finalisé a été envoyé aux membres en prélude à la réunion de ce jour.

Le courriel invitait les membres qui ne pouvaient être présents à faire part de leurs remarques, observations ou suggestions par retour mail.

Aucune remarque n'ayant été formulée, et aucun membre n'ayant de points à modifier ou à ajouter, tant en séance que par retour mail, le programme CLE 2020/2025 est approuvé.

3. Divers

Madame Dehoux lance un appel aux dons pour les soins d'une enfant de 14 ans atteinte d'un cancer rare, sœur ainée de 2 enfants qui sont scolarisés au sein de l'école libre d'Ittre.

Le président clôture cette réunion à 20 heures 30 par un verre de l'amitié accompagné de petites douceurs réalisées par les enfants à l'attention des membres. Il souhaite aux membres de belles fêtes de fin d'année et une année 2020 heureuse, belle et joviale.

La coordinatrice,
Frédérique Joris

Le Président de la CCA,
Christian Fayt